Vernouillet
LE MAGAZINE
N° 36
Mars 2014
mairie-vernouillet.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES
INTERCOMMUNALES
ET EUROPÉENNES

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

TERRITOIRE
Soutenir notre activité agricole
> p. 16

SERVICE PUBLIC
Politique numérique : la Ville labellisée
> p. 25

SÉCURITÉ
Entretien avec Yann Bessette
> p. 29

Conformément aux articles L 52.1 et suivants du Code électoral, relatifs à la communication en période préélectorale et au financement des comptes de campagne, l'éditorial du magazine de Vernouillet est suspendu jusqu'aux élections municipales des 23 et 30 mars prochains.

Direction de la publication
Marie-Hélène Lopez Jollivet

Rédaction en chef
Service communication : Arnaud Vareilhias
Rédaction : A. Vareilhias, C. De Layre

Secrétaire de rédaction
Marie-Ida Artusi

Mise en maquette
Service communication : Bérengère Mariette

Photographie et infographie
L. Belot, Fotolia, agence Idé

Impression
Grafik plus – Tél. : 01 48 58 70 01
Ce magazine est imprimé sur du papier FSC dans une imprimerie certifiée Imprim'vert
Tirage : 4 500 ex. - Dépôt légal : mars 2014

Publicité annonceurs
Christian Tétard – Tél. : 06 14 84 27 10

Distribution
Services mania – Tél. : 06 15 21 88 39
Si vous ne recevez pas le magazine, contactez Services mania.

Mairie de Vernouillet
9, rue Paul-Doumer - 78540 Vernouillet
Tél. : 01 39 71 56 00 / Fax : 01 39 65 93 94
Courriel : guichet.unique@mairie-vernouillet.fr

SOMMAIRE

4 DOSSIER
Élections 2014

11 SCOLAIRE
Le contenu des activités à l'étude
Inscriptions scolaires : il est encore temps...

12 FAMILLE
Un été sur la vague !

14 AMÉNAGEMENT
L'actualité des travaux...

16 TERRITOIRE
Maintenir et soutenir notre activité agricole

18 DÉVELOPPEMENT DURABLE
À la découverte du patrimoine naturel

19 DÉVELOPPEMENT DURABLE
Le parc des Buissons naturellement !
Coupes de bois : « sauvages »... vraiment ?

20 CADRE DE VIE
Bruit ferroviaire

21 SANTÉ
Nouveau calendrier vaccinal

22 ÉCONOMIE
Un commerce des plus florissants

23 FINANCES
La Ville garde le cap

25 SERVICE PUBLIC
La Ville labellisée

26 SERVICE PUBLIC
Le portail famille se modernise

28 SOLIDARITÉ
Le CCAS vous informe

29 SÉCURITÉ
Entretien avec Yann Bessette

32 PORTRAIT
Laurent Monnet, un homme vitaminé

34 CULTURE
Rendez-vous avec la bande dessinée
La sélection de la Bib'

35 RETOUR EN IMAGES

38 AGENDA

40 VIE PRATIQUE

42 E-SERVICES
Du côté du Net

43 DÉMOCRATIE

Dossier

ÉLECTIONS MUNICIPALES INTERCOMMUNALES ET EUROPÉENNES

De grandes échéances électorales sont programmées en 2014 : les élections municipales, intercommunales et européennes. Votre magazine fait le point sur ces rendez-vous majeurs de la vie démocratique et les principaux changements apportés cette année par la réforme électorale.

Faites entendre votre voix !

L'un des grands changements de la réforme électorale porte sur l'élection des conseillers communautaires qui seront élus au moyen d'un unique bulletin de vote, le même jour que les conseillers municipaux. Explications.

La réforme électorale, adoptée en 2013, a introduit plusieurs changements importants. Tout d'abord, cette réforme a réorganisé le calendrier électoral initialement prévu. Les élections municipales et intercommunales se tiendront les dimanches 23 et 30 mars 2014*. Le gouvernement a retenu ces dates afin de faciliter la participation des électeurs, aucune zone ne se trouvant en période de congés scolaires à ce moment-là. Les élections européennes se dérouleront quant à elles le dimanche 25 mai et les élections départementales et régionales en mars 2015. Pour ces élections, les citoyens français, mais aussi ceux de l'Union européenne résidant en France, pourront voter à condition qu'ils se soient inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année précédente.

L'autre changement notable porte sur la suppression de la fonction du conseiller territorial qui devait voir le jour en 2014 pour remplacer celles du conseiller général (département) et du conseiller régional (région). Le mandat des conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 est donc prolongé jusqu'en mars 2015, date à laquelle les deux mandats s'achèveront simultanément. Par ailleurs, les conseillers généraux, rebaptisés « conseillers départementaux », seront élus au scrutin majoritaire binominal mixte. Deux conseillers départementaux (un homme et une femme) seront élus dans chaque canton, au scrutin majoritaire à deux tours. C'est constitués en binômes que les candidats se présenteront aux suffrages. Ce nouveau mode de scrutin nécessite un redécoupage des cantons dont le nombre sera divisé par deux (de 4 000 à 2 000).

Avancée démocratique

Mais le principal changement concerne l'élection des conseillers communautaires qui siègent au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ils sont désormais élus en même temps que les conseillers municipaux, au suffrage universel direct dans les villes de plus de 1 000 habitants. En effet, à la suite du transfert d'un nombre croissant de compétences des communes vers les EPCI (communautés d'agglomération, communautés de communes…), la question de la légitimité démocratique de l'élection des conseillers communautaires s'est posée. Jusqu'à présent, c'était le conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI qui désignait ses représentants au sein des structures intercommunales si bien que les conseillers communautaires étaient très souvent issus du groupe majoritaire de la ville qu'ils représentaient, et ce, quel que fût l'équilibre politique réel dans leur ville. Ce n'est donc plus le cas. Concrètement, en votant pour un candidat à l'élection municipale, vous voterez aussi pour la liste intercommunale qu'il propose.

**Le second tour, qui ne vaut que pour les élections municipales, sera organisé dans le cas où aucune liste n'obtiendrait la majorité absolue au premier tour.*

LES ÉCHÉANCES EN 2014

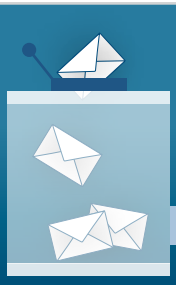

Dimanche 23 mars : Élections municipales (1er tour) et intercommunales

Dimanche 30 mars : 2nd tour des municipales

Dimanche 6 avril : date limite des désignations des maires des communes

Dimanche 25 mai : élections européennes

mars | avril | mai

Les élections municipales

Elles se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars prochains et permettront d'élire le maire au suffrage universel indirect. Chaque candidat déclaré proposera une liste composée d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme un homme (respect du principe de parité), conformément à la réforme des scrutins locaux du 17 mai 2013. Les électeurs voteront pour la liste de leur choix.

À l'issue du premier tour, la liste qui obtiendra la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) recevra la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges seront répartis proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des voix.

En cas de second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés seront autorisées à se maintenir. Elles pourront connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes. En effet, une liste qui aura obtenu au moins 5 % des suffrages pourra fusionner avec une liste ayant acquis plus de 10 % des voix. La répartition des sièges se fera alors comme au premier tour.

Les conseillers municipaux élus désigneront, parmi eux, le maire de la commune (qui est en principe la tête de liste) puis les adjoints au maire. Élu pour un mandat de six ans, le maire sera chargé de présider le conseil municipal, formé des conseillers municipaux et des maires adjoints.

Les élections intercommunales

Pour la première fois, les conseillers communautaires, qui siègent au sein des structures intercommunales (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine et métropole), seront élus au suffrage universel direct, par fléchage, dans le cadre des élections municipales des communes de plus de 1 000 habitants. Un changement motivé par le souci d'une plus grande légitimité démocratique.

En clair, l'élection des conseillers communautaires à la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS), dont la Ville est membre, se déroulera le même jour que le premier tour des élections municipales. Les électeurs auront un seul bulletin de vote, sur lequel figureront désormais la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires et celle des candidats aux élections municipales. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire seront obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal. Les Vernolitains désigneront donc le même jour, sur le même bulletin de vote, les conseillers municipaux de Vernouillet et les conseillers communautaires à la CA2RS. Pour que le bulletin de vote soit valide, il ne faudra ni ajouter, ni rayer de nom.

Les élections européennes

En France, les élections européennes auront lieu sur un seul tour, le dimanche 25 mai, et se dérouleront la même semaine dans tous les pays européens. Les électeurs français et les citoyens de l'Union européenne qui résident en France éliront, dans le cadre de ce scrutin, les députés du Parlement européen au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans.

Chaque État membre a le droit d'élire un nombre déterminé de députés au Parlement européen. La répartition des sièges est fixée dans les traités européens, selon le principe de proportionnalité dégressive : les pays dont la population est plus importante possèdent davantage de sièges que les pays dont la taille est plus modeste. Cependant, ces derniers obtiennent plus de sièges que ne le permettrait la stricte application de la proportionnalité.

Les élections européennes connaissent un fort taux d'abstention. Pourtant, elles sont très importantes, car les directives européennes s'imposent à la législation des états membres, dont la France. Au même titre que les élections municipales et intercommunales, les Vernolitains ne devront pas manquer ce rendez-vous majeur de la vie démocratique. ■

LE CHIFFRE QUI PARLE

60,8 %

C'était le taux de participation aux dernières élections municipales à Vernouillet en 2008.

POUR COMPRENDRE

Suffrage universel direct : Le suffrage universel est le vote de l'ensemble des citoyens. Il peut s'exprimer de deux manières : suffrage direct lorsque les électeurs désignent directement leur ou leurs représentants (c'est le cas des élections intercommunales et européennes) ; suffrage indirect lorsque les électeurs élisent un collège restreint de « grands électeurs » qui, à son tour, désigne le ou les représentants du peuple. C'est le cas des élections municipales : les conseillers municipaux, élus par les citoyens, désignent à bulletin secret le maire (en général, il s'agit du candidat appelé "tête de liste" ayant porté sa liste à la victoire électorale). Cette liste étant alors composée des futurs conseillers municipaux et adjoints au maire.

Pour aller plus loin :

www.vie-publique.fr

VIDEO

Intercommunalité : 3 minutes pour comprendre. En téléchargement sur le site de la Ville.

municipales 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les élections municipales permettent d'élire les membres du conseil municipal de chaque commune. Ceux-ci sont appelés conseillers municipaux. Ils élisent en leur sein le maire, qui préside le conseil municipal, ainsi que les adjoints.

COMMUNES DE
PLUS DE 1 000 HABITANTS*

* À Paris, Lyon et Marseille, le scrutin se fait par arrondissement.

Le changement en 2014 :

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les listes des conseillers municipaux ainsi que celles des conseillers communautaires (intercommunalité) figurent désormais sur un même bulletin de vote. Les conseillers municipaux et communautaires sont ainsi élus le même jour, au suffrage universel direct, pour 6 ans.

Comme les listes des candidats aux sièges de conseillers municipaux, les listes des candidats communautaires respectent la parité homme-femme.

1er tour

• **Si une liste remporte la majorité absolue,** soit plus de 50 % des suffrages exprimés (votes valides, non blancs ou nuls), il n'y a **pas de second tour.**

2nd tour

• **Un second tour est organisé si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour.** Seules peuvent y participer les listes qui ont recueilli plus de 10 % des suffrages. Celles qui ont obtenu entre 5 et 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent fusionner avec des listes ayant obtenu plus de 10 %.

Répartition des sièges au conseil municipal

La liste qui arrive en tête au premier ou au second tour remporte la moitié des sièges des conseillers municipaux. L'autre moitié est répartie proportionnellement entre toutes les listes qui ont obtenu plus de 5 % des voix, y compris celle qui est arrivée en tête.

Les conseillers municipaux élus désignent alors le maire (homme ou femme) et ses adjoints.

COMMENT ET OÙ VOTER ?

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. Une carte électorale est délivrée à toutes les personnes inscrites.

Le jour du vote

1 **Se rendre au bureau de vote** indiqué sur la carte électorale. Depuis le décret du 18 octobre 2013, l'électeur doit présenter obligatoirement une pièce d'identité et sa carte d'électeur (ou l'attestation d'inscription tenant lieu de carte électorale).

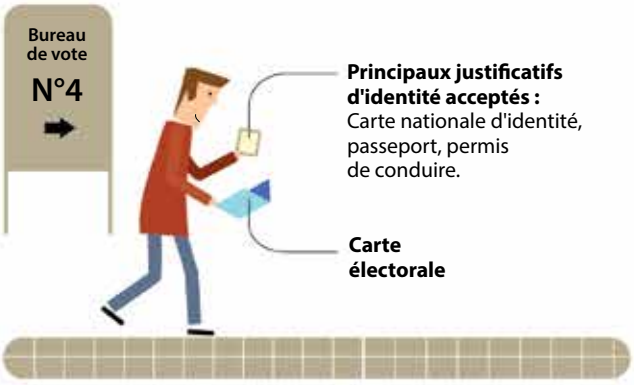
Bureau de vote
N°4
Principaux justificatifs d'identité acceptés : Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire.
Carte électorale

2 **Présentez-vous à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes**. Prenez une enveloppe et deux bulletins au moins.

3 **Dirigez-vous vers un isoloir** pour introduire dans l'enveloppe le bulletin de vote de la liste choisie.

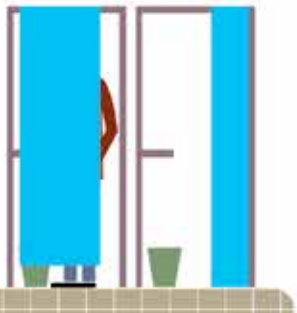

4 **Présentez-vous face à l'urne**. Le président du bureau, ou son suppléant, vérifie votre identité et votre carte d'électeur. Vos nom et prénom(s) sont lus à voix haute.

5 **Glissez vous-même l'enveloppe dans l'urne.**

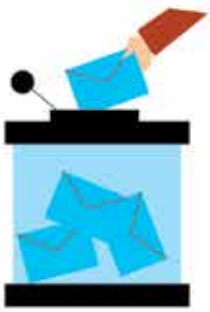

6 **Signez alors la liste d'émargement en face de votre nom.**

7 **Votre carte d'électeur (ou votre attestation) vous est rendue. L'assesseur y aura tamponné la date du scrutin.**

Le vote par procuration

Si vous devez vous absenter au moment des élections, vous pouvez demander à voter par procuration. La personne choisie pour voter est désignée librement, mais doit respecter certaines conditions.

Le vote par procuration permet de vous faire représenter par l'électeur de votre choix (mandataire) qui votera pour vous le jour de l'élection, sous réserve qu'il soit également inscrit sur les listes électorales de Vernouillet, mais pas forcément dans le même bureau que vous.

Attention aux délais

Pour cela, vous devez vous rendre personnellement au poste de police de Vernouillet, en semaine, au commissariat de police de Poissy le week-end ou au tribunal d'instance muni des documents suivants : le document Cerfa que vous pouvez pré-remplir depuis le site servicepublic.fr, vos cartes d'identité et d'électeur, celles (originaux ou photocopies) de la personne qui votera à votre place. Par ailleurs, vous n'avez plus à justifier de votre impossibilité de voter (une simple déclaration sur l'honneur suffit). Enfin, il est recommandé d'effectuer cette démarche le plus tôt possible, car l'autorité qui délivre la procuration doit faire parvenir le volet Cerfa au maire avant le jour du scrutin. Pour rappel, le mandataire ne peut disposer de plus d'une procuration établie en France.

Dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer, en raison d'un problème de santé important ou d'une infirmité, il est possible de demander par téléphone à un officier de police judiciaire de se rendre à votre domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou tout autre document justifiant votre impossibilité de vous déplacer pourra vous être demandé. **Plus d'infos : commissariat de police de Poissy - 16, boulevard Louis-Lemelle, 78300 Poissy - Tél. : 01 39 22 27 27** ■

Que doit présenter le mandataire le jour du vote ?

La réponse est simple : aucun document. La personne qui vote à votre place n'a aucun justificatif particulier à fournir. En effet, celle-ci doit simplement se rendre dans votre bureau de vote, qui a déjà été prévenu de la procuration. Évidemment, il lui faudra quand même présenter sa propre carte d'identité. Comme votre mandataire ne reçoit aucun papier officiel en vue du vote, n'oubliez donc pas de le prévenir de la procuration et de l'adresse de votre bureau de vote.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?
CARTE ÉLECTORALE
Votez par procuration
Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous.
Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter.
Toutes les informations pratiques sur www.interieur.gouv.fr
AMF
www.amf.asso.fr
www.interieur.gouv.fr

BUREAU DE VOTE

Les numérotations, adresses et périmètres géographiques des bureaux de vote à Vernouillet ont été modifiés par arrêté préfectoral. Cet arrêté est entré en vigueur le 1er mars 2012. Votre bureau de vote a donc pu faire l'objet d'un changement. Pour connaître l'emplacement de celui-ci, vous pouvez vous rendre sur le site **www.mairie-vernouillet.fr, *onglet Mairie > élections.***

Portail famille

Nouvelle version

Vos démarches en 1 clic !

LES + 2014

- LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE ET INSTANTANÉ DES RÉSERVATIONS ET DES ANNULATIONS.
- L'OFFRE DE TÉLÉSERVICES ÉLARGIE AUX SÉJOURS (PRÉINSCRIPTION).
- LA GESTION SIMULTANÉE DES ACTIVITÉS DES ENFANTS.
- UNE SEULE FACTURE POUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS DU MOIS.
- AU CHOIX, LA RÉCEPTION DES FACTURES PAR MAIL OU PAR COURRIER.

www.mairie-vernouillet.fr >

Rythmes scolaires

Le contenu des activités à l'étude

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville a entamé la dernière phase de sa concertation, afin de définir le contenu des activités du projet éducatif territorial.

Fin janvier, l'Inspection académique a validé l'organisation de la nouvelle semaine proposée par la Ville. Celle-ci comportera trois heures d'activités périscolaires nouvelles. L'organisation de ces activités se fera le lundi et le jeudi ou le mardi et le vendredi, de 15 h à 16 h 30, selon les écoles. Le scénario proposé par la Ville a tenu compte des attentes exprimées par les parents, dans le cadre de l'enquête menée en juin dernier, et des avis émis par la communauté éducative lors des différentes réunions de travail. Si l'organisation de la semaine est aujourd'hui arrêtée, le contenu des nouvelles activités périscolaires reste à définir. Il est aujourd'hui à l'étude et sera présenté, une fois défini, au comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires (représentants de l'Éducation nationale, parents d'élèves, associations, services municipaux...). Constitutifs du projet éducatif territorial, les contenus des nouvelles activités périscolaires devront répondre aux exigences de qualité que s'est fixées la Ville. Ils devront par ailleurs s'inscrire dans un projet éducatif territorial cohérent et équitable sur l'ensemble du territoire. ■

LA VILLE RECRUTE POUR SES ÉTUDES SURVEILLÉES

La Ville renforce régulièrement ses équipes dans le cadre des études surveillées. Elle recrute ainsi des personnes diplômées d'un bac + 2 minimum, capables d'apporter aux écoliers un soutien pédagogique et une aide méthodologique pour leurs devoirs. La personne recrutée peut intervenir sur un ou plusieurs jours par semaine. Les études surveillées sont organisées par la Ville et se déroulent dans les écoles élémentaires tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 h 30 à 18 h. Pour postuler à cette offre d'emploi rémunérée, vous devez déposer votre candidature (CV et lettre de motivation) sur l'espace citoyen accessible depuis le site www.mairie-vernouillet.fr. Si votre candidature est retenue, vous serez reçu(e) par le pôle Enfance pour un entretien. Votre dossier pourra également être conservé un an et vous serez alors contacté(e) en cas de besoin. **Plus d'infos : pôle Enfance au 01 39 71 55 73.**

DÉMARCHES EN LIGNE mairie-vernouillet.fr

Inscriptions scolaires : il est encore temps…

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant à l'école publique pour la rentrée 2014, il est encore temps de le faire. Sont concernés, en particulier, les enfants qui feront leur entrée en première année de maternelle (nés en 2011) ou en cours préparatoire (nés en 2008), ainsi que ceux dont les parents viennent d'emménager dans la commune. Pour valider l'inscription scolaire de votre enfant, vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur l'espace citoyen du site de la Ville. Vous pouvez également vous présenter au guichet unique, muni d'une copie du livret de famille ou d'un extrait de naissance ainsi que d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (hors facture de téléphone mobile). Une fois votre enfant inscrit, vous recevez par courrier un avis d'affectation qui vous invite à prendre contact avec le directeur de l'école. Lors de cet entretien, vous êtes tenu de lui présenter cet avis ainsi que le carnet de santé et le certificat de radiation en cas de changement d'établissement. Pour rappel, l'affectation dans une école de la ville dépend du lieu de résidence de l'enfant.

Séjours été
enfance et jeunesse
(6 à 17 ans)

Un été sur la vague !

Cet été, l'eau est au cœur des activités proposées aux enfants et aux jeunes. En mer, en rivière ou dans les eaux vives de montagne, les embarcations les plus variées leur feront vivre le plein de sensations.

Séjours pour les 6 à 12 ans

Du lundi 7 au vendredi 18 juillet

Séjour « Les pieds dans l'eau »

Entre océan et grande forêt de pins, la petite station balnéaire de Montalivet offre à votre enfant un terrain de jeu privilégié pour la pratique d'activités en lien avec la nature. Les pieds sur une planche de surf ou la tête dans les frondaisons du parcours d'accrobranche, il part avec ses amis à la recherche de trésors et à la découverte de l'écosystème des lagunes.

Les activités : initiation au surf ou à l'accrobranche, pêche, baignades et jeux de plage, ateliers de découverte de la faune et de la flore locales, randonnées à vélo, chasses au trésor, activités manuelles et veillées...

Du lundi 25 au vendredi 29 août

Séjour « La rivière est dans le pré »

Descendre la rivière en canoë, arpenter les villages et les sentiers, participer à une course en pédalo avant d'aller se préparer pour la veillée... Au cœur de la Suisse normande, le gîte Le relais du Grand Camp offre à votre enfant le cadre idéal pour vivre ses vacances au rythme de la nature.

Les activités : initiation au canoë, pédalo, promenade en barque, randonnée à dos d'âne, volley-ball, visite du musée du chemin de fer miniature, activités manuelles, grands jeux et veillées...

Séjours pour les 11 à 17 ans

Du dimanche 6 au samedi 19 juillet

Séjour « Multi sensations » (11-13 ans)
Séjour « Cocktail d'eaux vives » (13-17 ans)

Baignée de soleil, la ville d'Embrun mérite bien son surnom de « Nice des Alpes du Sud ». Voisine du parc national des Écrins, à flanc de montagne, elle offre le cadre idéal pour des vacances sportives ! Deux séjours sont proposés aux mêmes dates, permettant aux frères et sœurs de partir au même endroit, tout en pratiquant les activités qui conviennent à chacun.

Séjour « Multi sensations » : 7 séances pour découvrir les sensations du raft et du kayak de mer en eau vive (encadrement assuré par des moniteurs diplômés), parcours acrobatique en hauteur dans le parc d'attraction implanté au centre de la station de ski des Orres.

Séjour « Cocktail d'eaux vives » : 14 séances pour s'initier, en toute sécurité, aux activités sportives d'eau vive, à l'aide d'embarcations individuelles ou collectives : raft, kayak de mer, tubing, canoraft, airboat...

Pour les deux séjours, accès au parc aquatique d'Embrun qui propose un ensemble de modules gonflables sur plan d'eau : trampolines, toboggans, iceberg, planète flottante, catapulte... ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

Cette année, les démarches d'inscription aux séjours sont facilitées. En effet, les pièces à fournir sont demandées uniquement lors de la confirmation de l'inscription. Il est aussi possible de préinscrire son enfant à un ou deux séjours depuis le portail famille. Pour découvrir la démarche pas à pas, voir la rubrique *« Du côté du net »*, en page 42 de ce magazine.

Préinscription : du 17 mars au 5 avril, sur le portail famille ou au guichet unique.

Finalisation du dossier et paiement : jusqu'au 17 mai au guichet unique.

DÉMARCHES EN LIGNE mairie-vernouillet.fr

Le guide des séjours

Retrouvez toutes les modalités pratiques (description des séjours, procédure d'inscription, tarifs...) dans le Guide vacances été 2014 édité par la Ville.

Ce guide sera distribué dans les écoles et à l'accueil de loisirs La Grange, à partir du 17 mars, période à laquelle débuteront les préinscriptions. Il sera également disponible à cette même date en mairie ainsi qu'aux accueils des principales structures municipales.

L'actualité des travaux...

Le Clos Conté inauguré

Le 16 décembre dernier, Coopération et famille (groupe Logement français) et la Ville ont inauguré la résidence Les Jardins Conté. Cette construction de 36 logements, qui vise notamment à favoriser l'accession à la propriété, intègre un parking souterrain de 62 places et 4 locaux commerciaux. ■

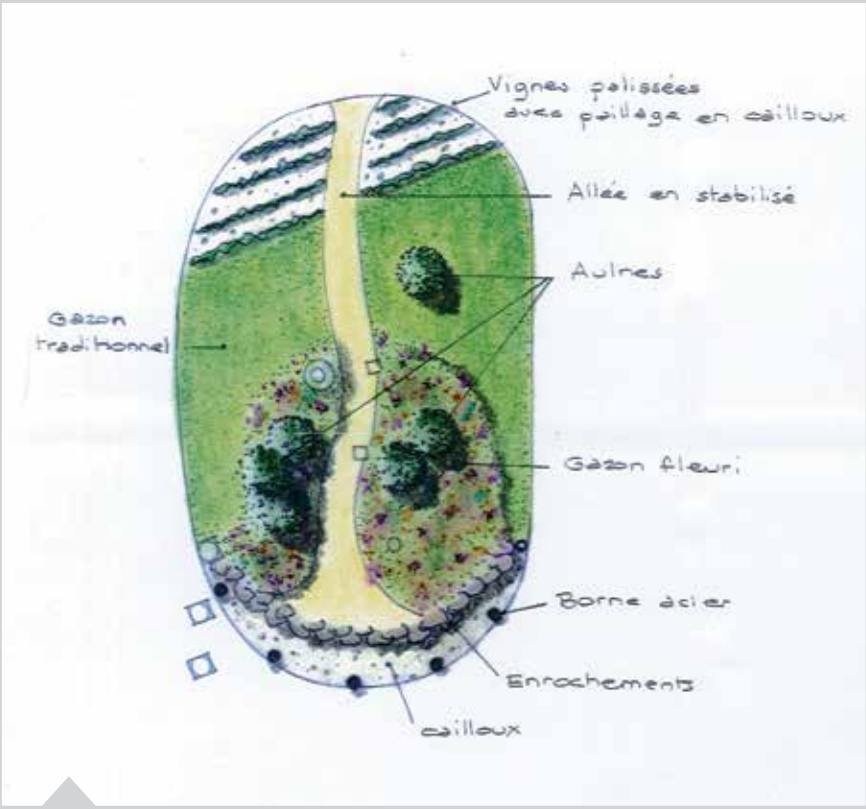

Aménagement du rond-point de l'Europe

La Ville a achevé l'aménagement paysager du rond-point de l'Europe, dans le cadre de son plan de valorisation des entrées de ville. Il comprend la plantation de pieds de vigne et d'aulnes, l'engazonnement fleuri du parterre ainsi que la pose d'enrochements. ■

Création d'un café social

La Ville a décidé la création d'un café social, un équipement municipal situé dans le quartier du Parc, en lieu et place de l'ancienne laverie dont les locaux sont propriété de la Ville. Leur aménagement est actuellement en cours. Cet espace de convivialité et d'échanges sera destiné principalement aux seniors. Il vise à lutter contre l'isolement en développant de nouvelles solidarités. Le projet de fonctionnement est actuellement à l'étude et fera l'objet d'une concertation avec les habitants. ■

Éclairage public

En décembre et janvier, la ville a subi de nombreuses pannes d'éclairage public. Ces dysfonctionnements ont été portés à la connaissance de la société en charge de la maintenance du réseau. Ils sont liés à l'état de vieillissement du réseau d'éclairage. La Ville va engager un plan de rénovation à l'échelle de la commune. Le phasage de ces travaux et leur financement sont actuellement à l'étude. ■

Plan de circulation en centre-ville

Après avoir rendu la rue Conté accessible aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite et créé de nouvelles places de stationnement, la Municipalité a terminé la seconde phase de son plan de circulation en centre-ville. Le carrefour de la rue de Breteuil et de la rue Aristide-Briand a été réaménagé (1) et des feux tricolores ont été installés (2).

Pour rappel, la rue Aristide-Briand est désormais mise en sens unique dans le sens montant (3). Le sens de circulation initial de la rue Albert-Labrousse, sur le segment compris entre la rue Aristide-Briand et l'intersection de la rue des Sarments, a été quant à lui rétabli. ■

1

2

3

La construction de l'école avance

Les travaux de la nouvelle école se poursuivent. Après avoir procédé à la démolition des anciens ateliers municipaux et complété les études de sol, la Ville a pu lancer les travaux de construction le 24 février dernier. 250 enfants seront scolarisés dans cette nouvelle école de 8 classes, située en centre-ville, qui comprendra également un restaurant scolaire et un accueil de loisirs dédié au temps périscolaire. ■

Ligne 32 : arrêt de bus modifié

Afin de satisfaire au mieux les attentes des usagers, tout en offrant un nouveau service aux riverains de la Zac des Sentes, un nouvel arrêt « Gloriettes » a été créé à l'intersection des rues des Vieux Puits et des Petites Gloriettes, en remplacement de l'arrêt « Cimetière » qui n'est plus desservi depuis le 13 janvier. La durée du parcours reste inchangée et assure des correspondances identiques avec le train. ■

Zone agricole protégée

Maintenir et soutenir notre activité agricole

Lors du conseil municipal du 21 novembre dernier, la Ville a voté l'extension de sa zone agricole protégée, conformément aux orientations définies dans le nouveau plan local d'urbanisme. Une décision qui s'inscrit dans la volonté de la Ville de préserver ses terres agricoles, tout en maintenant une diversité des cultures.

Culture de la pomme dans la zone agricole protégée.

Depuis 20 ans, Vernouillet est engagée dans une politique de lutte contre la spéculation foncière afin de préserver ses terres agricoles et ses espaces naturels. En effet, au début des années 1990, la Ville prend conscience du déclin de son activité agricole qui fonde pourtant l'identité de son territoire. À cette époque, la Ville compte encore 170 hectares de terres arables, mais les petites exploitations ont disparu et 110 hectares de friches favorisent les occupations illégales et les décharges sauvages. Par ailleurs, la Ville est menacée par la spéculation foncière. Elle attire en effet les promoteurs immobiliers pour son cadre de vie et sa bonne desserte routière et ferroviaire depuis Paris.

Préserver l'activité agricole

Pour préserver l'activité agricole, il a donc fallu obtenir des outils réglementaires et inscrire les espaces dans un périmètre légal de protection. Un premier pas est franchi en 1993. À la demande de la Ville, la Région Île-de-France reconnaît l'intérêt des terres agricoles de Vernouillet et classe la zone en « espace naturel sensible ». Ce classement permet au Conseil général des Yvelines de se doter d'un droit de préemption, transmis aujourd'hui à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France.

De leur côté, les élus et les exploitants de Vernouillet se mobilisent et rédigent une charte agricole qui naît en 2000, en partenariat avec l'État, la Région (Agence des espaces verts), le Département et la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Dans ce cadre, l'Association pour le développement agricole périurbain pour Vernouillet et ses environs (Adapave) est créée en 2001, afin de mettre en œuvre les actions définies dans cette charte et assurer le montage de dossiers de subventions, en particulier en direction de l'Europe, dans le cadre du programme Leader. Plusieurs actions sont réalisées, dont la reconquête de 80 hectares de terres en friche rendues à l'activité agricole, la lutte contre les dépôts sauvages ou encore la mise en place de clôtures et d'un réseau de haies et de fossés, afin de limiter les atteintes aux récoltes causées par des actes de malveillance ou des engins motorisés.

En 2008, le classement des terres agricoles en zone agricole protégée (ZAP) constitue une étape cruciale pour la préservation d'une activité agricole périurbaine à Vernouillet. À compter de cette date, les terrains agricoles ne peuvent plus changer d'affectation et la spéculation foncière est rendue impossible.

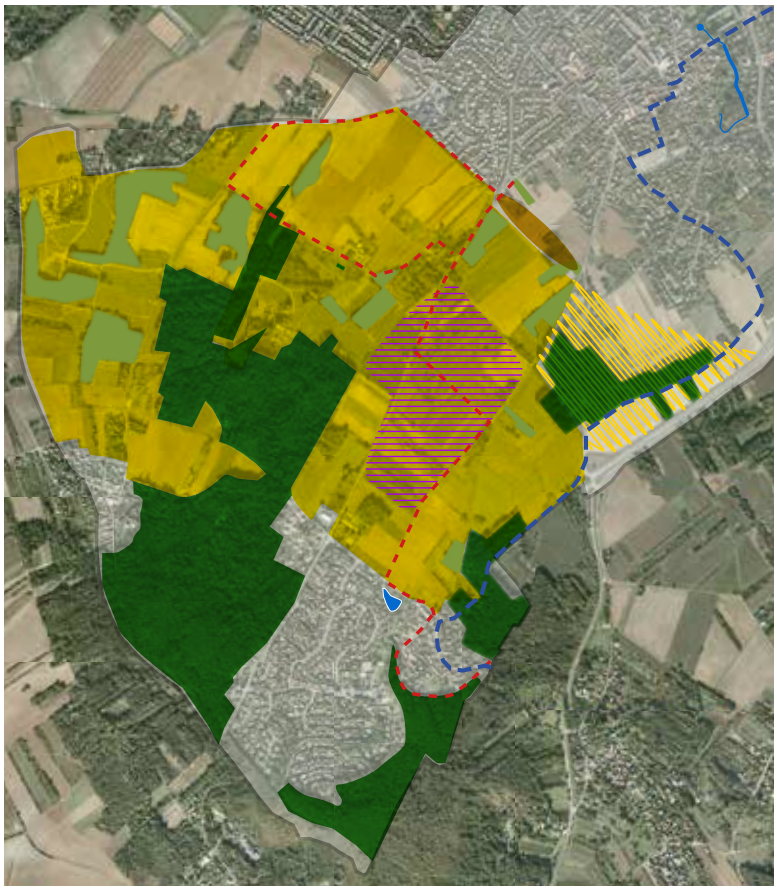

L'activité agricole

Conservation de la polyculture : maraîchage, arboriculture, grandes cultures… élément fort de l'identité de la commune

Soutien d'une extension de la ZAP

Définition d'une zone de développement prioritaire de l'arboriculture (vergers)

Localisation possible de constructions à usage agricole afin de limiter l'impact paysager sur le plateau agricole

Promotion de l'aspect économique de l'agriculture sur le territoire en développant les circuits courts

Intégration de la thématique de la gestion de l'eau dans l'aménagement du plateau, notamment à travers la conservation de haies ou de bosquets

Les bois et l'activité sylvicole

Développement de l'activité sylvicole, entretien des bois à travers l'exploitation raisonnée

Préservation des bois et des bosquets en zone agricole

Les liaisons douces

Mise en place du parcours pédagogique dans l'espace agricole

Prise en compte du sentier de grande randonnée (GR1)

Maintenir la diversité des pratiques

Au-delà de l'efficacité des dispositifs réglementaires, la reconquête des espaces agricoles prend toute son efficacité grâce à l'action concertée de tous les acteurs. En effet, si la ZAP sanctuarise les espaces agricoles, encore faut-il les faire vivre, décider d'aménagements et encourager la diversité des pratiques agricoles. À ce titre, l'Adapave joue un rôle central.

Aux côtés de la Ville, elle veille à ce que les céréaliers se développent sans devenir prédominants, afin de maintenir une agriculture diversifiée. Maraîchage, arboriculture, grandes cultures et jardins familiaux ont ainsi vocation à coexister.

La préservation de cette polyculture a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière, dans le cadre du plan local d'urbanisme approuvé en avril 2013. En effet, ce document d'urbanisme, référent à l'échelle de la commune, conforte non seulement l'existence de la zone agricole protégée en la maintenant dans son périmètre actuel, mais prévoit également son extension à hauteur de 25 hectares environ. Cet engagement fort, approuvé lors du conseil municipal du 21 novembre dernier, permettra la création de surfaces agricoles nouvelles destinées au développement de l'arboriculture. ■

Opération de moissonnage dans la zone agricole protégée.

Sentier pédagogique

À la découverte du patrimoine naturel

L'Association pour le développement agricole périurbain pour Vernouillet et ses environs (Adapave), en étroite collaboration avec la Ville et les écoles, a créé au sein de la zone agricole protégée un sentier pédagogique baptisé « Les sentiers de Goupil ».

La commune offre de nombreuses possibilités de balades pour tous les amoureux de la nature. Promeneurs, membres de clubs de marche, mais aussi familles investissent les espaces naturels le temps d'un week-end ou en semaine. Afin de valoriser son patrimoine naturel, la Ville vient de créer un sentier de découverte pédagogique.

Sensibiliser le grand public

Dix panneaux didactiques ont ainsi été implantés le long d'un tracé traversant de part en part la zone agricole protégée. Ils permettent au promeneur de découvrir les richesses du patrimoine naturel de la Ville à travers son histoire. Le développement de l'agriculture à Vernouillet, l'existence de sources et de lavoirs, les vergers et paysages boisés sont en effet quelques-unes des thématiques développées tout au long de ce parcours.

Si l'aménagement de ce sentier s'inscrit dans une volonté de valoriser les espaces naturels sur la commune, il vise également à sensibiliser le grand public sur le rôle et la fragilité de son environnement. Dans ce cadre, et conformément à son Agenda 21, la Ville a associé les élèves des écoles. Ces derniers ont pu illustrer les panneaux thématiques lors d'un concours de dessin organisé en partenariat avec les enseignants. ■

ITINÉRAIRE DU SENTIER PÉDAGOGIQUE SUR LA COMMUNE DE VERNOUILLET
400 m
Route de Chapet
Avenue Maréchal Foch
D154 Boulevard de l'Europe
Rue Paul Doumer
Rue Aristide Briand
Rue de Breteuil
Rue de Maréchal
Route de Brezolles
Route de Bures
Chemin de Marsinval
Chemin de Breteuil
Chemin de la Fosse Dumont
Chemin de la Vallée Goujon
S. du Haut de la Vallée
D154 Route de Vernouillet
Route d'Orgeval
Rue du Bois de l'Aunay
Rue Pierre Gringoire
ATTENTION, JUSTE AVANT LE PANNEAU 3 LE CHEMIN LONGE LA DÉPARTEMENTALE, SOYEZ PRUDENTS !
→ Le parcours sera balisé en orange et par des flèches avec la tête du goupil
1 ZAP chemin des Poiriers
2 MARAÎCHAGE sente des Cassepots
3 TRAVAUX AGRICOLES chemin de la Vallée Goujon
4 BOIS chemin de la Vallée Goujon
5 EAU rue Louvre
6 CHÂTAIGNIERS rue Louvre
7 PAYSAGE (point de vue) sente de la Fosse Dumont
8 VERGERS sente de la Fosse Dumont
9 CENTRE ÉQUESTRE sente des Moulins
10 EXPLOITATIONS AGRICOLES rue Aristide Briand
D Départ (parking à 50 m)
Panneaux
Boucle orange 6 km / 1h30 Vallée Goujon
Boucle bleue 1,3 km / 20 min Hameau de Marsinval
Boucle verte 2 km / 30 min Les Terres Rouges

Parcours nature

Le parc des Buissons naturellement !

La Ville a aménagé un parcours nature au sein du parc des Buissons afin de sensibiliser le grand public à sa biodiversité.

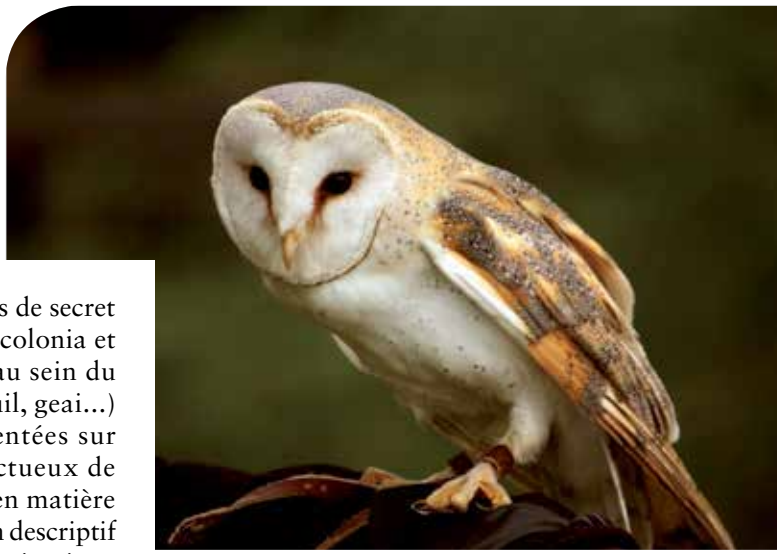

Les animaux et plantes du parc des Buissons n'auront plus de secret pour vous ! La Ville, en partenariat avec l'association Ecolonia et les écoles, vient en effet de créer un parcours nature au sein du parc. Une vingtaine d'espèces animales (chauve-souris, écureuil, geai...) et végétales (tilleul, platane, houx...) vous sont ainsi présentées sur des panneaux de bois fabriqués à partir de procédés respectueux de l'environnement, conformément aux engagements de la Ville en matière de développement durable. Chaque panneau est accompagné d'un descriptif et d'un dessin réalisé par les élèves des écoles maternelles et primaires. Un quiz vous attend pour tester vos connaissances. Un parcours à découvrir en famille courant mars ! ■

LE BON REFLEXE

Ne jetez pas vos médicaments périmés dans les toilettes ou les ordures ménagères. Même périmés,les médicaments peuvent encore contenir des principes actifs qui viendront polluer les eaux et l'environnement. Ramenez les boîtes périmées à votre pharmacien, qui est obligé de les accepter. Vos médicaments seront ainsi détruits sans nuire à l'environnement.

Coupes de bois

« Sauvages »... vraiment ?

La coupe de bois est une opération de sylviculture, encadrée par la réglementation, qui participe à la vitalité et au bon renouvellement de nos forêts.

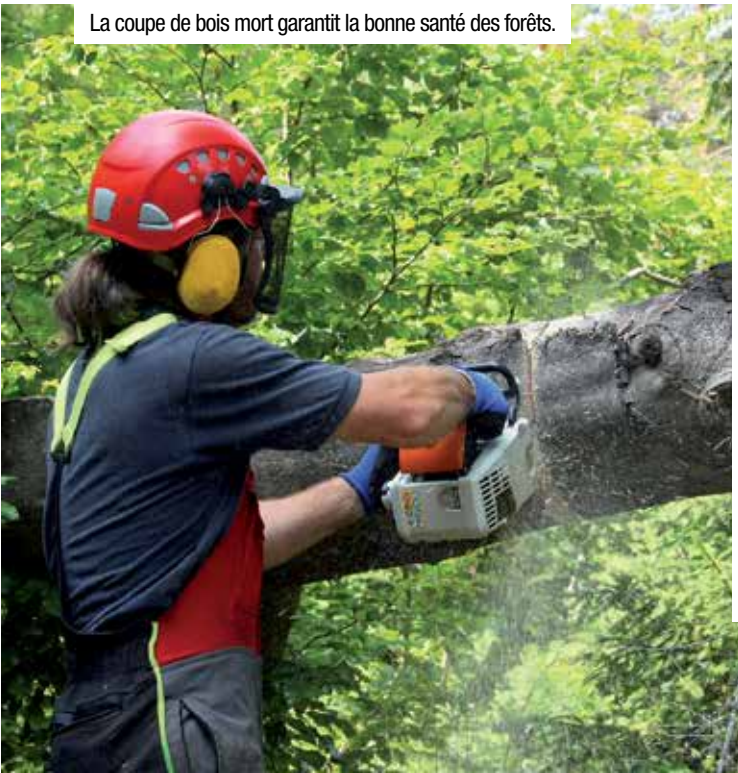

La coupe de bois mort garantit la bonne santé des forêts.

Certains d'entre nous peuvent s'émouvoir de la coupe d'arbres sur la commune. Qualifiées, à tort de « sauvages », ces éclaircies sont pourtant nécessaires et contribuent à la gestion durable du patrimoine forestier. Les forêts domaniales, propriété de l'État, ou celles appartenant aux collectivités locales (commune, département, région) s'inscrivent en effet dans un plan de gestion pluriannuel soumis à l'approbation du ministère ou du préfet de région. Dans ce cas, les coupes sont effectuées par l'Office national des forêts (ONF), établissement chargé de la gestion des forêts publiques françaises. Quand aux propriétaires, ils peuvent faire appel à des sociétés privées spécialisées sous réserve de se conformer à la règlementation en vigueur. Le bois coupé est en général revendu pour différents usages (chauffage, isolation...). Dans tous les cas, ces coupes répondent à un même objectif : maintenir le bon état de santé général des bois et leur potentiel de croissance, tout en veillant au maintien de la diversité des espèces. ■

Bruit ferroviaire

Le dossier ne dort pas…

Dans le cadre du projet de prolongement du RER E (Éole), Réseau ferré de France (RFF) s'est engagé à réaliser des aménagements contre le bruit ferroviaire à Vernouillet. Explications.

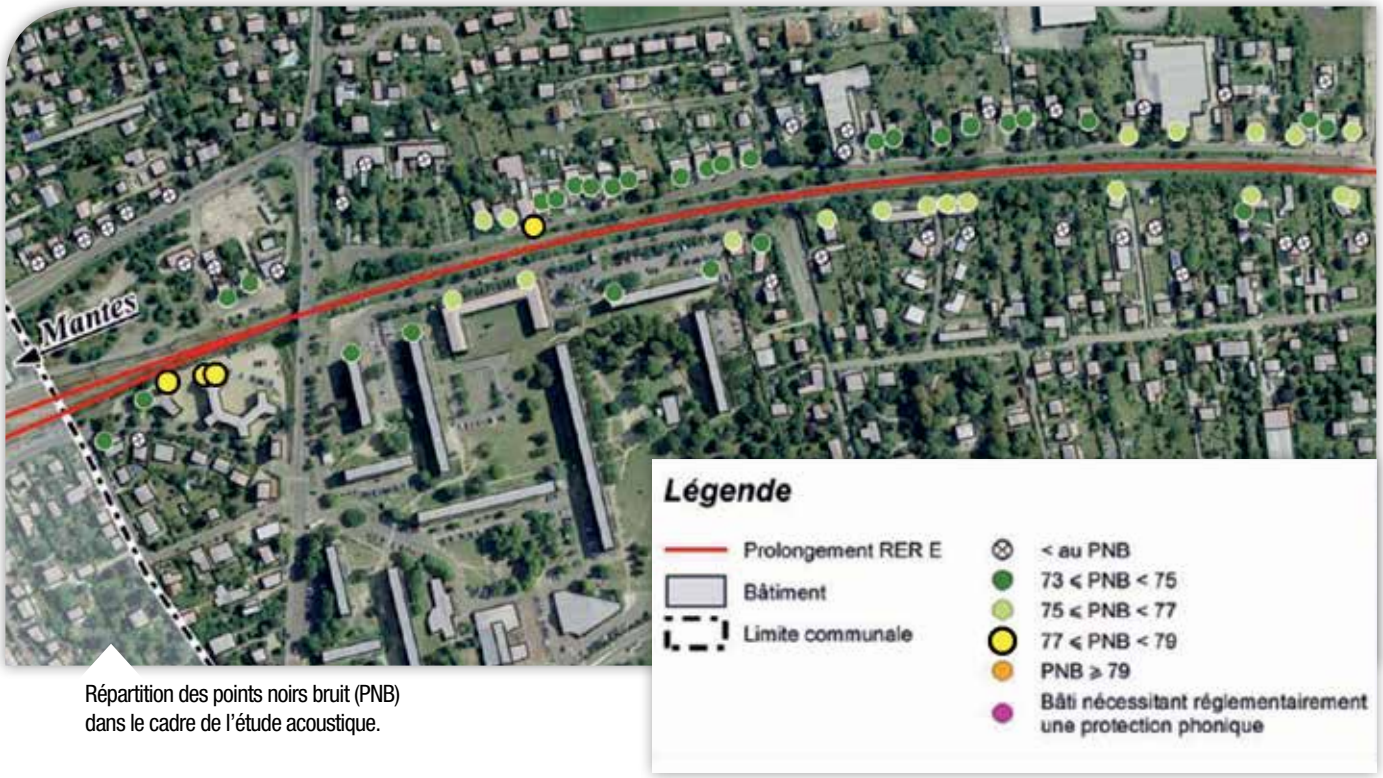

Répartition des points noirs bruit (PNB) dans le cadre de l'étude acoustique.

Le RER E empruntera la ligne ferroviaire actuelle, entre Poissy et Mantes, et passera en gare de Vernouillet-Verneuil à l'horizon 2020. Ce prolongement a en effet été déclaré d'utilité publique en janvier 2013. Si la Ville n'a jamais remis en cause l'intérêt d'un tel projet, elle s'est cependant toujours inquiétée des nuisances sonores probables générées par l'augmentation du trafic ferroviaire liée à l'arrivée du RER E. C'est pourquoi, dès le démarrage du projet, la Ville a cherché à obtenir des garanties contre le bruit auprès de Réseau ferré de France, responsable de l'opération (voir magazines n^{os} 28 et 33). Le 12 avril 2013, les élus des villes concernées par le tracé, dont ceux de Vernouillet, se sont rendus à la sous-préfecture des Yvelines, pour demander la réalisation d'une étude d'impact acoustique permettant de définir les protections à mettre en place.

Des aménagements à l'étude

Cette étude d'impact vient d'être réalisée et porte sur les niveaux sonores en façade des habitations présentes autour de la ligne ferroviaire. Elle a permis d'établir avec exactitude le niveau de bruit actuel et d'anticiper le niveau de bruit à venir avec l'arrivée du RER E. Trois zones ont été identifiées comme "sensibles" (PNB* dont le seuil est situé entre 77 et 79 décibels ○) et justifient des aménagements acoustiques prioritaires. Elles concernent les habitations situées face à la voie de chemin de fer, et plus spécifiquement le long de l'avenue Hottot et de l'avenue du Château. Certains pavillons situés au niveau du PN7 sont également concernés.

RFF mène actuellement une réflexion pour déterminer le type de protection à mettre en œuvre. Plusieurs solutions sont envisagées : la pose d'écrans acoustiques réfléchissant ou absorbant le bruit, le renforcement de l'isolation des façades des habitations ou encore l'aménagement d'un merlon, une butte de terre mise en place entre la source sonore et les habitations.

Le choix final tiendra compte de plusieurs critères : la typologie du lieu, la faisabilité de la protection, l'insertion paysagère, le gain acoustique, le coût de protection... Les préconisations d'aménagement seront présentées à la Ville fin juin, et plusieurs réunions avec les riverains seront organisées. **Pour en savoir plus sur le projet Éole, consultez le site de la Ville > onglet *Au quotidien* > rubrique *Transports*.** ■

** PNB : point noir bruit*

Nouveau calendrier vaccinal

Les pouvoirs publics ont simplifié le calendrier vaccinal. Il prévoit moins d'injections, pour une immunité identique, et des rappels de vaccination à âge fixe.

Chez les nourrissons, la primovaccination comporte désormais une injection en moins. Pour la diphtérie, le tétanos, la polio (DTP), la coqueluche : deux doses de vaccin espacées de deux mois (à 2 mois et 4 mois) et un rappel à 11 mois suffisent, au lieu des trois doses de vaccin effectuées jusqu'alors. De même, la seconde vaccination ROR (contre la rougeole, les oreillons et la rubéole) se fera pour tous les enfants à 12 mois, quel que soit le mode de garde, alors qu'avant elle était conseillée dès 9 mois pour les nourrissons accueillis en collectivité. En effet, en dehors des périodes épidémiques, selon le ministère de la Santé, le risque de contracter la rougeole n'est pas plus élevé chez un nourrisson admis en collectivité que chez un nourrisson bénéficiant d'un autre mode de garde.

Tous les âges sont concernés

Chez les enfants, le rappel du vaccin contre la coqueluche est avancé à l'âge de 6 ans au lieu de 11 ans, car il est regroupé avec celui déjà prévu à cet âge-là contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Pour les jeunes filles, l'âge de début de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), c'est-à-dire contre le cancer du col de l'utérus, est avancé à l'âge de 11 ans, jusqu'à 14 ans, avec une possibilité de rattrapage jusqu'à l'âge de 20 ans. Pour les adolescents, le rappel de vaccination diphtérie, tétanos, polio (DTP), qui devait être fait entre 16 et 18 ans, est supprimé. Chez l'adulte, les rappels contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) se font désormais à 25, 45 et 65 ans, puis tous les dix ans (alors qu'avant un rappel tous les dix ans était préconisé). Par ailleurs, un rappel contre la coqueluche est conseillé à 25 ans chez les personnes n'ayant pas reçu de vaccin contre la coqueluche depuis plus de cinq ans.

> moins d'injections et des rappels de vaccination à âge fixe

Un calendrier de transition a été prévu par le Ministère pour se mettre progressivement à jour en tenant compte des nouvelles recommandations. Le principe général est de se recaler sur le nouveau schéma vaccinal et d'en parler avec son médecin. Par exemple, les rappels pour le vaccin DTP dépendront de l'âge lors de la dernière injection : le délai ne devra pas être inférieur à 5 ans ni supérieur à 25 ans entre deux injections. ■

PERMANENCE DE VACCINATION GRATUITE À VERNOUILLET

Le Centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux propose des séances de vaccination gratuites à l'espace des Résédas, le deuxième mercredi de chaque mois, de 14 h à 16 h. Elles s'effectuent sans rendez-vous et sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 6 ans. Seules sont concernées les vaccinations suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP), rougeole, oreillons, hépatite ainsi que la grippe dont le vaccin est à fournir. La permanence de vaccination est assurée jusqu'au 11 juin.

Vaccination : êtes-vous à jour ?

Âge approprié	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG	■											
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite		■	■	■			■	■		■	■	Tous les 10 ans
Coqueluche		■	■	■			■	■		■		
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)		■	■	■								
Hépatite B		■	■	■								
Pneumocoque		■	■	■								
Méningocoque C					■							
Rougeole-Oreillons-Rubéole					■	■						
Papillomavirus humain (HPV)								■	■			
Grippe												Tous les ans

Natur'L

Un commerce des plus florissants

Besoin de mettre un peu de couleurs et de gaieté dans votre vie ? Offrez-vous un bouquet ! Une Vernolitaine, artisan-fleuriste passionnée par son métier, vient justement d'ouvrir sa boutique en centre-ville.

Souhaiter un anniversaire, montrer son affection, fêter une bonne nouvelle, faire savoir qu'on est là quand autrui est dans la peine ou tout simplement se faire plaisir. Les fleurs nous accompagnent dans tous les moments de la vie, les meilleurs comme les pires, les plus petits comme les plus grands. Désormais, vous n'aurez plus à vous déplacer pour trouver le bouquet de vos rêves !

Début décembre, le centre-ville a en effet vu s'ouvrir, place Charles-de-Gaulle, une nouvelle boutique : Natur'L. Vous y trouverez un large choix de fleurs coupées, compositions et plantes, pour tous les budgets et tous les goûts, des incontournables roses, tulipes ou jacinthes aux espèces qui sauront vous surprendre, comme de superbes orchidées aux pétales mouchetés de vert. « *J'aime bien les choses originales, qui changent un peu et qu'on ne voit pas tout le temps,* précise l'artisan-fleuriste Nathalie Lamandé. *Pour les fêtes de fin d'année, par exemple, je proposais des Fleurs de Noël pas seulement en rouge, comme on les trouve en général, mais aussi en saumon.* »

Un univers frais et sensible

La passion de cette Vernolitaine pour les fleurs remonte à l'enfance et à sa mère, fleuriste elle aussi. « *Après l'école,* raconte la commerçante, *j'allais faire mes devoirs dans l'arrière-boutique. Dès qu'on y entrait, il y avait ce mélange de parfums. Ces odeurs m'ont imprégnée. Encore aujourd'hui, le matin, quand j'entre dans ma boutique, elles m'accueillent et font que c'est un plaisir de venir travailler.* »

Après avoir vu faire sa mère durant toute son enfance et son adolescence, Nathalie Lamandé a entrepris, à 15 ans et demi, un apprentissage à l'École des fleuristes de Paris. C'est d'ailleurs dans la boutique qu'elle occupe aujourd'hui qu'elle a commencé à faire ses classes il y a dix-sept ans, avant d'exercer à Saint-Germain-en-Laye, Paris et Sartrouville. « *Chaque fleuriste a sa technique,* explique-t-elle. *J'en ai appris plusieurs et les ai affinées pour avoir la mienne, développer mon style. Nous avons tous à peu près les mêmes produits, mais c'est la touche personnelle de chacun qui fait toute la différence.* »

Pour aller au bout de cette démarche, elle a décidé de se lancer comme commerçante indépendante et d'ouvrir sa propre boutique. « *Cela faisait un moment que j'en avais envie, avoue-t-elle, pour pouvoir exercer ma passion, m'exprimer et faire découvrir mon univers.* » Un univers frais et sensible, mais qui saura s'adapter à vos goûts et à votre intérieur. « *J'aime beaucoup la décoration et sais choisir les fleurs en fonction des couleurs et du style d'intérieur de mes clients. En voyant un meuble, je sais que tel bouquet fera joli dessus* », dit-elle par exemple.

La boutique, qu'elle avait connue en tant qu'apprentie, est un « *retour aux sources* ». « *Car Vernouillet est ma ville et je savais qu'il n'y avait pas de fleuriste,* ajoute-t-elle. *Il y avait un réel besoin et les clients me disent que ça manquait.* » Un manque aujourd'hui comblé ! ■

PLUS D'INFOS

Natur'L
13, place du Général-de-Gaulle
01 39 19 49 17
Du mardi au samedi, de 9 h à 13 h et de 15 h à 20 h, et le dimanche matin, de 9 h à 13 h.
Sur demande : compositions pour les mariages, deuils, naissances, baptêmes, etc. Livraison possible sur la ville.

Budget 2014

La Ville garde le cap

Maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien des taux d'imposition... Le budget 2014 s'inscrit en continuité des orientations définies par la Municipalité.

C'est dans un contexte économique difficile, marqué par la baisse des recettes, la diminution des concours financiers de l'État et l'accroissement des prélèvements au titre de la péréquation* qu'a été voté en décembre le budget de la Ville pour 2014.

Rigueur budgétaire

En effet, la nouvelle loi de finances met en œuvre « un pacte de confiance et de responsabilité » qui oblige les collectivités locales et l'État à un effort sans précédent pour réduire les dépenses publiques. Cet effort se traduira concrètement en 2014 par une baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales, à hauteur de 1,5 milliard d'euros, dont 588 millions d'euros en ce qui concerne les communes.

Malgré cela, comme la Municipalité s'y était engagée en novembre, lors du débat d'orientation budgétaire, les taux d'imposition communaux resteront inchangés en 2014 : taxe d'habitation à 15,02 % (taux inférieur de 7 % à la moyenne nationale) et taxe sur le foncier bâti à 15,72 % (taux inférieur de 22 % à la moyenne nationale).

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la commune, en baisse prévisionnelle de 4,19 % en 2014 (par rapport à 2013), tient compte du contexte économique difficile et vise une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour une qualité de service identique. La maîtrise des dépenses de la Ville lui permet ainsi de poursuivre son désendettement. ■

** La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales. La péréquation verticale permet l'attribution ciblée des concours financiers de l'État aux collectivités qui en ont le plus besoin. La péréquation horizontale est une solidarité financière entre collectivités.*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

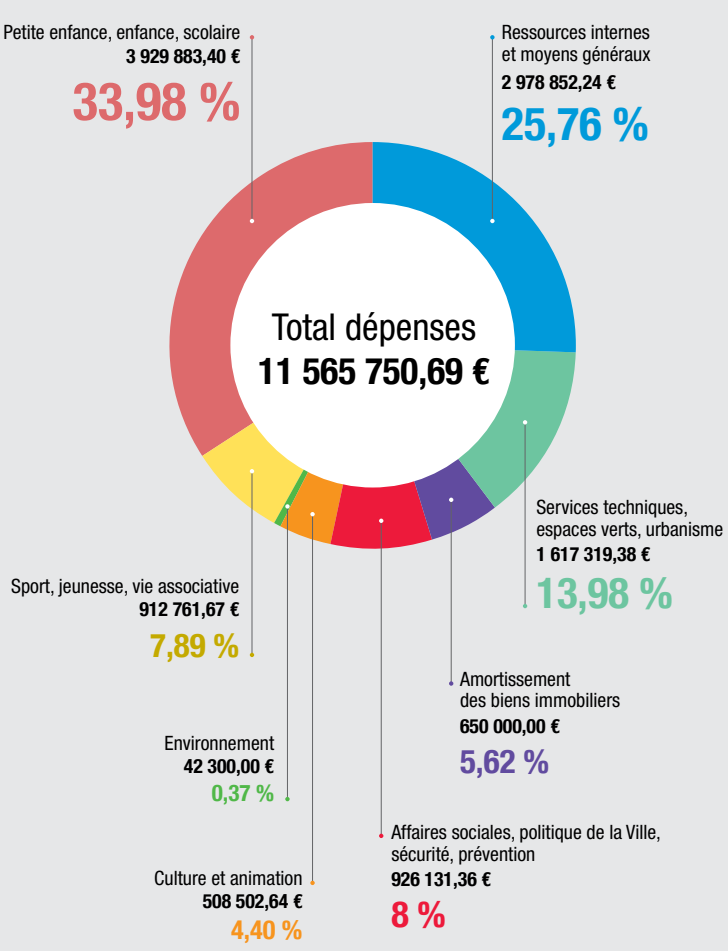

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

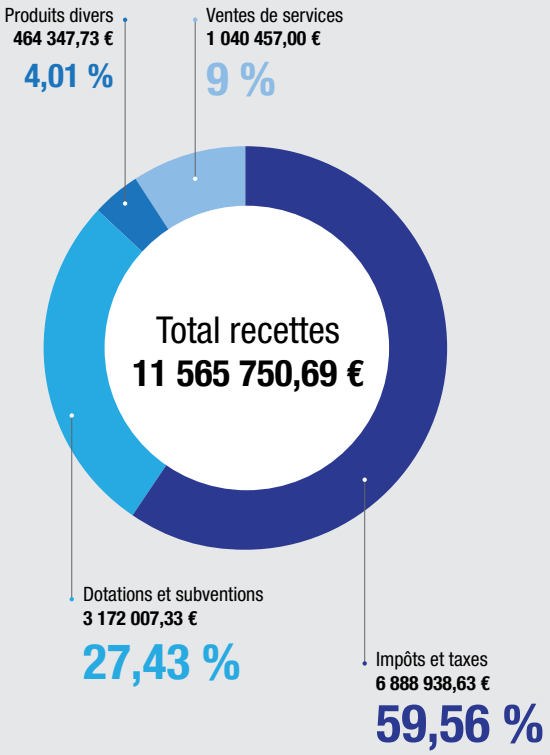

Acuita Optic

vous offre

la 2ème paire !

En verres blancs ou solaires, pour 1€ de plus !

Non cumulable avec d'autres offres en magasin. Voir conditions.

ACUITA OPTIC

11 place du Général de Gaulle . VERNOUILLET

Tél : 01 39 71 66 58 email : acuita-optic@orange.fr

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h45 et de 14h30 à 19h30

LES TAXIS DE VERNOUILLET

TAXI

DIAS F.

06 89 01 11 87

Agréé sécurité sociale

Toutes distances - 7/7

Retour assuré

FLORENCE GUÉRIN

Coiffure mixte

8, place du Général de Gaulle

78540 Vernouillet

Tél. 01 39 71 06 31

DÉTRÉ OPTICIEN

1974-2014

depuis 40 ans au service de vos yeux

36, Bd André Malraux

78480 Verneuil/Seine

✆ 01 39 71 80 71

LAURENS OPTICIEN

C. Cial du Val de Seine

78540 Vernouillet

✆ 01 39 65 89 81

Politique numérique

La Ville labellisée

Candidate pour la première fois au label *ville internet*, Vernouillet a obtenu deux arobases et la mention « village internet » pour sa politique numérique. Ce label, parrainé en 2014 par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, récompense les actions menées par les collectivités à l'échelle nationale.

C'est un fait : l'accélération des rythmes de vie et le développement constant des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont transformé le rapport des citoyens à l'administration. Le succès des télédéclarations de revenus (10 millions en 2010) en témoigne. En effet, les usagers veulent désormais accéder à des démarches plus simples, plus rapides et davantage personnalisées. L'enquête menée en 2012, dans le cadre de la refonte du site Internet de la Ville, a d'ailleurs confirmé l'intérêt des Vernolitains pour ces enjeux. Afin de répondre à ces attentes, la Ville s'est engagée dans une politique numérique à long terme. Ses initiatives récentes, reconnues par l'obtention du label, s'articulent selon deux axes de développement : l'administration en ligne et la culture numérique.

Développer une administration en ligne

Afin de faciliter le quotidien des Vernolitains, la Ville a créé deux interfaces permettant d'effectuer de nombreuses démarches sur Internet : l'espace citoyen et le portail famille. En outre, elle a développé des fonctionnalités pour faciliter l'accès aux informations administratives : cadastre en ligne, guide des démarches, annuaires, agenda et cartographie dynamiques...

Ces développements, qui visent à simplifier le quotidien des Vernolitains, s'inscrivent également dans une démarche qualité auprès des usagers. En effet, la gestion de leurs démarches administratives par le biais d'un compte personnalisé leur permet de bénéficier d'un suivi en temps réel du traitement de leurs demandes. La mise en place de l'espace citoyen constitue par ailleurs un nouveau moyen de contacter les services et les élus. Depuis mars dernier, il a ainsi permis de générer plus de 150 échanges directs entre le maire et des particuliers.

Favoriser une culture numérique

L'utilisation du numérique par tous est une ambition forte portée par la Ville. Pour y répondre, la Municipalité a créé un espace multimédia, équipement municipal référent, qui propose aux usagers des formations tout au long de l'année, quel que soit leur niveau. En outre, la Ville soutient l'intégration du numérique à l'école : achat de tableaux interactifs (TNI) et de deux classes mobiles (32 ordinateurs et deux vidéoprojecteurs interactifs), intervention d'un animateur multimédia auprès des enseignants pour la préparation du B2I. Enfin, la Municipalité équipe progressivement ses structures d'outils numériques comme en témoignent l'accès gratuit au Wifi et la création d'une interface de téléservices pour les adhérents à la Maison des associations, rénovée en 2013.

Les réalisations continuent en ce début d'année avec la modernisation du portail famille. Pratique et plus complète, la nouvelle interface vise à faciliter davantage les démarches des parents. ■

Le saviez-vous ?

L'association Villes Internet remet chaque année le label *ville internet* aux collectivités locales qui mènent des actions significatives et concrètes en matière de démocratisation des TIC*. Ce label est symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases** à afficher en entrée de ville. Des mentions sont également attribuées à certaines collectivités, pour distinguer des initiatives spécifiques. En attribuant la mention « village internet » à Vernouillet, le jury a salué la qualité des réalisations de la Ville au regard de sa taille.

En savoir plus : www.villes-internet.net

** Technologies de l'information et de la communication*
***1 à 4 arobases pour les villes nouvellement adhérentes*

Le portail famille se modernise

Pour mieux répondre aux besoins des parents, la Ville a fait évoluer le portail famille. Pratique, efficace, plus complète, la nouvelle interface a été repensée pour simplifier le quotidien des familles.

+ PRATIQUE
+ EFFICACE
+ COMPLET

Le portail famille est un service gratuit et accessible 24 /24 h, 7 /7 j depuis le site Internet de la Ville. Il permet de gérer en ligne les réservations et annulations pour la restauration scolaire, l'accueil du matin et du soir, les accueils de loisirs (3 - 11 ans) et la passerelle. Les familles peuvent aussi y payer en ligne la majorité des prestations scolaires, d'enfance et de petite enfance. ■

Les nouveautés du portail famille

AVANT		MAINTENANT
Les réservations et annulations nécessitait un traitement manuel et un délai de 24 h.	→	Le traitement des réservations et annulations est automatique et instantané.
La démarche de préinscription aux séjours enfance et jeunesse n'était pas réalisable sur le portail.	→	La démarche de préinscription aux séjours enfance et jeunesse est simplifiée et peut s'effectuer en ligne.
Les réservations et annulations devaient être effectuées successivement pour les différents enfants d'une même famille.	→	Les réservations et annulations peuvent être effectuées simultanément pour les différents enfants d'une même famille.
La famille règlait plusieurs factures à la fin du mois, suivant les différentes prestations consommées.	→	La famille règle une facture unique à la fin du mois pour l'ensemble des prestations qu'elle a consommées.
Les factures étaient envoyées à la famille par courrier.	→	Au choix, les factures peuvent être envoyées à la famille par mail ou par courrier.

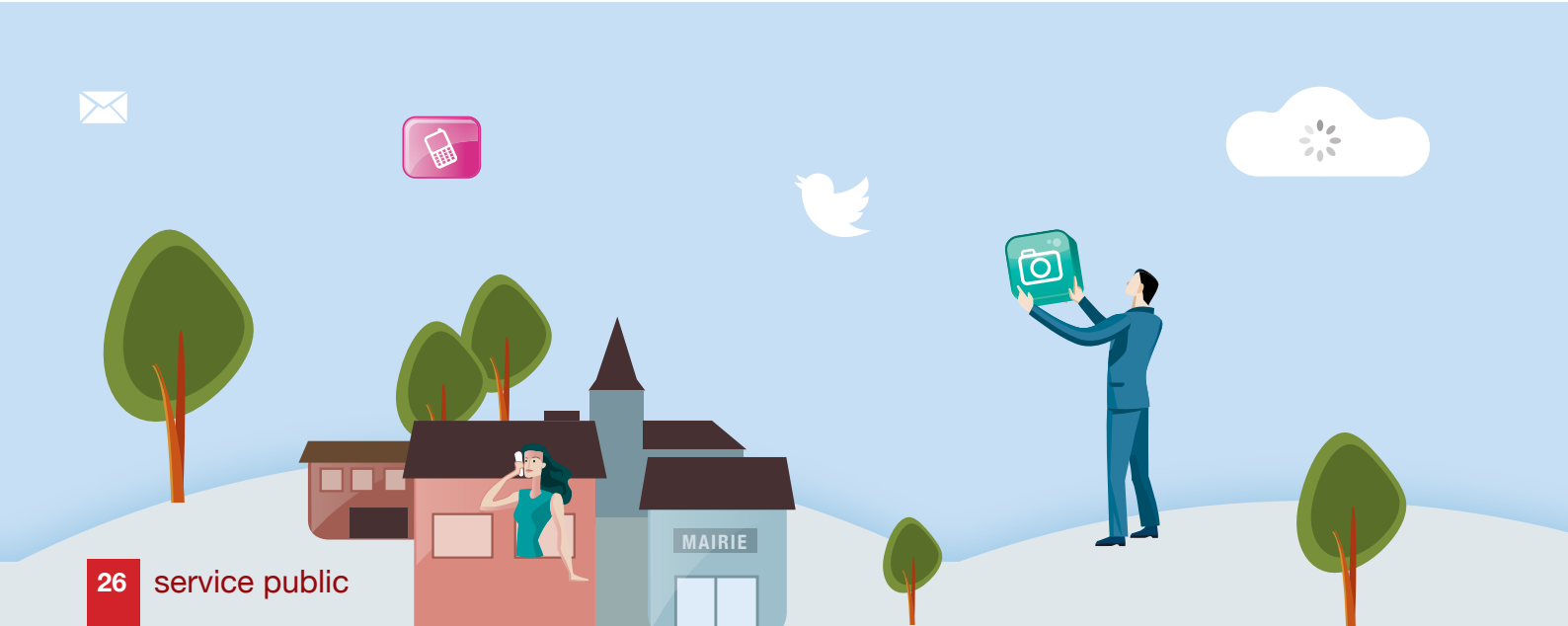

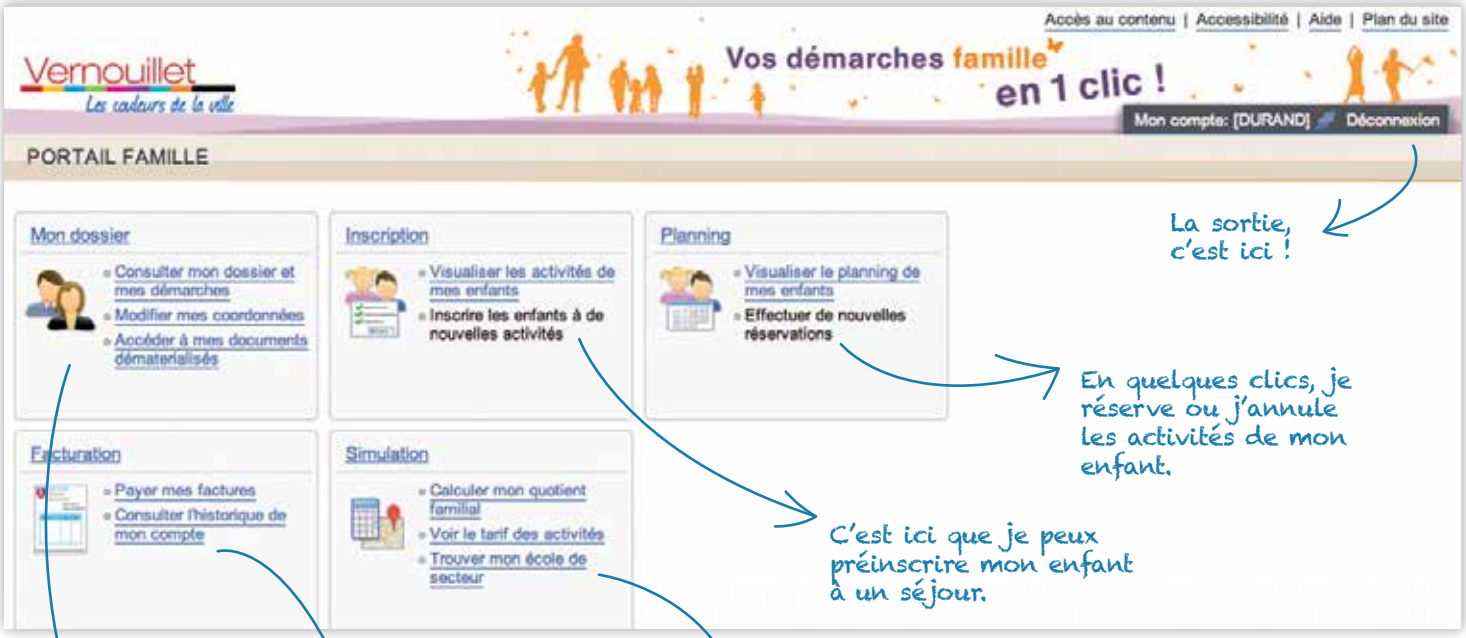
Accès au contenu | Accessibilité | Aide | Plan du site
Vernouillet
Les couleurs de la ville
Vos démarches famille en 1 clic !
Mon compte: [DURAND] Déconnexion
PORTAIL FAMILLE
Mon dossier
Consulter mon dossier et mes démarches
Modifier mes coordonnées
Accéder à mes documents dématérialisés
Inscription
Visualiser les activités de mes enfants
Inscrire les enfants à de nouvelles activités
Planning
Visualiser le planning de mes enfants
Effectuer de nouvelles réservations
Facturation
Payer mes factures
Consulter l'historique de mon compte
Simulation
Calculer mon quotient familial
Voir le tarif des activités
Trouver mon école de secteur
La sortie, c'est ici !
En quelques clics, je réserve ou j'annule les activités de mon enfant.
C'est ici que je peux préinscrire mon enfant à un séjour.
Désormais, toutes mes prestations sont rassemblées en une facture unique, éditée à la fin du mois.
Dans mon dossier, je peux choisir de recevoir mes factures par mail ou par courrier.
Nouveaux arrivants, cette rubrique peut vous être utile !

Portail famille, mode d'emploi

Un dépliant et une vidéo sont à votre disposition pour vous guider dans l'utilisation du portail.
Retrouvez-les sur le site Internet de la Ville, dans la rubrique « Au quotidien », ainsi qu'en page d'accueil du portail.

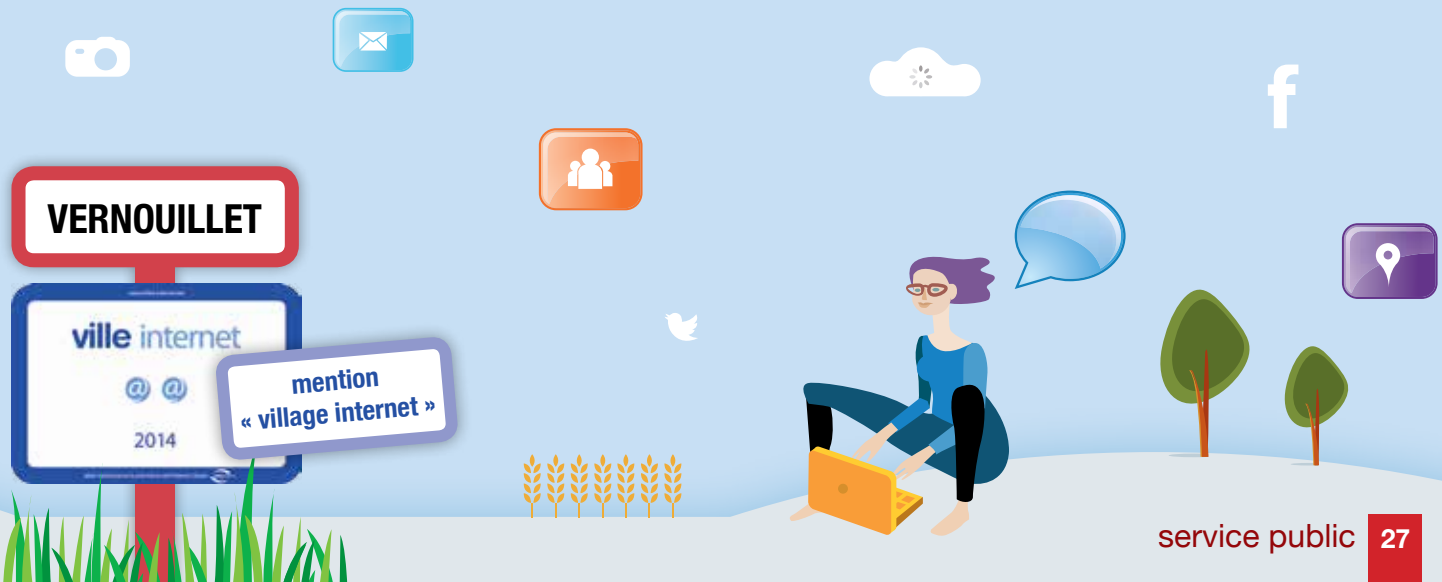

Le CCAS vous informe

Coaching au féminin

Les femmes qui cherchent à retrouver un emploi, notamment après un congé parental de longue durée, sont souvent confrontées à des difficultés qui freinent leur réinsertion dans le monde du travail : réorganisation de la vie familiale, recherche d'un mode de garde, appréhension liée à la reprise d'une activité... Le CCAS de Vernouillet, en partenariat avec le service d'action sociale de Verneuil-sur-Seine, propose un atelier de coaching, à raison d'une séance de 2 h 30 par semaine pendant trois mois. Une réunion d'information est organisée le lundi 31 mars à 14 h (espace des Résédas). Venez nombreuses ! **Plus d'infos : CCAS, au 01 39 71 56 11, ou du service d'action sociale de Verneuil-sur-Seine, au 01 39 28 17 37** ■

Restos du cœur

L'antenne des Restos du cœur reste ouverte jusqu'au 21 mars dans des locaux prêtés par la mairie (85, allée des Résédas). Pendant tout l'hiver, les bénévoles y accueillent les plus démunis le lundi de 14 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 11 h. Par ailleurs, l'antenne propose une aide administrative le mercredi, de 9 h à 11 h, pour les personnes en situation de précarité. Enfin, l'équipe reçoit les mamans avec leur bébé de moins de 18 mois, le lundi, de 9 h à 11 h. **Plus d'infos : antenne des Restos du cœur au 01 39 65 74 51** ■

Le nouvel espace bébé de l'antenne des Restos du cœur.

Animations seniors : inscrivez-vous !

Le CCAS organise des événements et des sorties pour les Vernolitains âgés de plus de 65 ans (théâtre, concert, visite à la journée...). Pour être tenu informé des prochains événements et des animations proposés, inscrivez-vous dès maintenant auprès de l'équipe du CCAS ou depuis l'espace citoyen du site Internet de la Ville > *rubrique Solidarités*. **Plus d'infos : CCAS au 01 39 71 56 11** ■

La sortie à Ermenonville, en novembre dernier.

Allocation énergie

Le Centre communal d'action sociale, en partenariat avec le Conseil général des Yvelines, aide financièrement les personnes âgées et handicapées non imposables afin de réduire le coût de leur facture de chauffage hivernale. Cette aide, qui s'élève à 165 euros, s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes handicapées (titulaires de la carte d'invalidité à 80 % minimum) vivant à leur domicile et qui ne sont pas imposables sur les revenus 2012. Ces mêmes conditions financières s'appliquent lorsque la personne handicapée est rattachée à un foyer fiscal. Les demandes doivent être déposées au CCAS avant le lundi 31 mars , accompagnées des documents suivants : une pièce d'identité, l'avis de non-imposition 2013 (sur les revenus de l'année 2012), un relevé d'identité bancaire, la carte d'invalidité à 80 % pour les personnes handicapées. **Plus d'infos : CCAS au 01 39 71 56 11 ou par courriel : ccas@mairie-vernouillet.fr** ■

CONTACT

Centre communal d'action sociale (CCAS)

9, rue Paul-Doumer
01 39 71 56 11
Fax : 01 39 71 56 74
ccas@mairie-vernouillet.fr
Accueil du public
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h
Mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Entretien avec Yann Bessette

« Faire le 17 est un acte civique »

Yann Bessette est le nouveau commissaire de police de la circonscription de Poissy. Cette dernière regroupe sept communes, dont Vernouillet, soit près de 100 000 habitants. Un champ d'action très vaste pour cet homme de terrain qui nous livre sa vision du métier et ses priorités d'action.

En septembre dernier, Yann Bessette est devenu officiellement chef de la circonscription de police de Poissy, l'une des plus importantes des Yvelines. Jean-Marie Salanova, le directeur départemental de la sécurité publique, le patron des policiers du département, l'a installé, en présence du sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, Philippe Court, et de tous les commissaires de police des Yvelines.

Une affectation que Yann Bessette a choisie et qui le motive. « *Poissy est la troisième circonscription par ordre d'importance du département. Elle est très étendue, avec des zones plus ou moins sensibles et des problématiques de délinquance urbaine différentes qui n'appellent pas les mêmes réponses.* » Un défi qui n'effraie pas cet homme de 44 ans qui a déjà acquis une solide expérience sur le terrain.

Une vision transversale du métier

Entré dans la police en 1993 en qualité d' inspecteur, il a été affecté pendant dix ans à la direction de la police judiciaire de Paris, dont sept ans à l'antenne de Créteil, dans un groupe chargé de la lutte contre les trafics de stupéfiants, puis trois ans à la brigade des stupéfiants de Paris. Dès 2004, il participe à la création d'un nouveau service d'enquête (NDLR : l'équivalent de la Sûreté départementale des Yvelines), au sein duquel il dirige une unité de 55 enquêteurs responsables des affaires de violences urbaines et des phénomènes de bande. Après avoir réussi le concours de commissaire de police, il est affecté en 2011 à Persan-Beaumont (95), comme chef de circonscription, et accompagne la fermeture du commissariat dans le cadre du redéploiement police-gendarmerie.

Réunion d'information auprès des commerçants, en décembre dernier à Vernouillet.

Un parcours qui lui a permis d'acquérir une vision transversale de son métier et une parfaite connaissance des difficultés rencontrées par la profession. « *Ce n'est pas un métier qu'on fait seul. C'est un métier d'équipe, avec un esprit de groupe. Je ne suis pas un officier devenu commissaire, mais d'abord un commissaire avec une expérience d'officier.* » Et d'ajouter : « *mes fonctions sont autant opérationnelles que managériales. Mes décisions, je les prends en prise avec les réalités locales, tout en veillant au respect des directives nationales et sur la base des éléments fournis par mes collaborateurs.* » Un travail d'équipe qu'il tient à saluer : « *j'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur un personnel de qualité* ».

> « c'est un métier d'équipe, avec un esprit de groupe

Mais pour être pleinement efficace, l'action policière doit aussi pouvoir compter sur des partenariats solides. « *La circonscription compte un tribunal d'instance, une prison, trois sites PSA Peugeot-Citroën, mais aussi sept villes… Il est essentiel de pouvoir travailler étroitement et en continu avec les représentants de ces structures afin d'obtenir les informations nécessaires, être alerté et adapter les moyens à la situation.* » Ses priorités, Yann Bessette les résume en trois points : donner plus de visibilité à l'action, améliorer le taux d'élucidation des infractions et des délits, lutter contre le cambriolage.

Renforcer les liens avec la population

Si « *le temps de l'action n'est pas le temps de la discussion* » selon Yann Bessette, le commissaire considère cependant le dialogue comme un élément très important de la fonction de policier. « *C'est une exigence que je pose à mes équipes. Il est nécessaire de rapprocher la police de la population. Pendant longtemps, nous n'avons pas su ou pu communiquer sur notre métier. Cela a conduit à des caricatures qui ont pu décrédibiliser la profession. Pourtant, nous sommes là pour assurer la sécurité de tous. C'est un investissement de tous les instants et une mission de service public essentielle.* »

En dépit d'une charge de travail importante, Yann Bessette veille ainsi à ce que ses effectifs trouvent le temps nécessaire pour instaurer cette relation de confiance autrement que dans l'intervention. « *Je veux que la police parle aux gens et que le dialogue ne se fasse pas uniquement lorsqu'ils sont victimes ou auteurs d'un délit, ou encore contreviennent aux règles de circulation… Si la nature de nos missions fait que le citoyen est souvent en contact avec les services de police pour des événements à connotation négative, la population ne doit pas avoir l'impression de nous voir uniquement quand cela va mal.* »

Pour Yann Bessette, il est aussi très important de mener à bien les missions consacrées à la prévention, comme celles qui se déroulent dans les établissements scolaires, afin d'ouvrir les possibilités d'échanges avec les usagers, et ce, « *même lorsque tout va bien* ». Il espère ainsi renforcer le lien qui doit unir les habitants avec la police, en alliant les missions de sécurité et de prévention.

Appeler la police même en cas de doute

Le commissaire de police précise ainsi une idée à laquelle il tient : celle de la responsabilité individuelle et collective. *« Je ne demande pas que les citoyens se substituent aux forces de sécurité. Ils doivent cependant être conscients que, de la même façon que nous sommes les premiers artisans de notre santé en surveillant notre hygiène de vie, nous sommes également très souvent les premiers artisans de notre sécurité. »* Et de préciser : *« nous constatons fréquemment que les gens n'osent pas nous appeler quand ils remarquent des choses suspectes. Ils nous expliquent qu'ils ont peur de nous déranger pour rien, ou encore qu'ils ne veulent pas passer pour des délateurs. Ce n'est bien évidemment pas le cas. »* Yann Bessette rappelle ainsi que le principe de précaution doit prévaloir et souligne que l'efficacité de la police dépend de sa rapidité d'action qui, elle-même, est conditionnée par les appels reçus. *« Si personne ne nous prévient, nous en sommes réduits à nous dépêcher d'arriver trop tard,* souligne-t-il. *Il ne viendrait à l'idée de personne de ne pas téléphoner quand on est témoin d'un accident de la circulation ou d'un incendie. Ce réflexe citoyen ou civique ne s'applique malheureusement pas assez dans les affaires de délinquance. J'insiste donc pour que les gens n'hésitent jamais à composer le 17 police secours, et ce, même s'ils ont un doute sur ce à quoi ils assistent. »*

> **« resserrer la collaboration avec la police municipale de Vernouillet**

Premiers pas à Vernouillet

À Vernouillet, ce travail de prévention s'est traduit par la tenue d'une réunion d'information auprès des commerçants, en décembre dernier (photo ci-contre). Une démarche commune aux sept villes de la circonscription et qui s'inscrivait dans le cadre du renforcement de la vigilance policière à l'approche des fêtes de fin d'année. À cette occasion, Yann Bessette et son équipe ont pu rappeler *« les mesures de prévention qui fonctionnent bien »* et expliquer les actions qu'ils comptaient mettre en œuvre durant cette période.

De même, en partenariat avec la Ville, le commissaire a annoncé l'extension de l'opération Tranquillité vacances, destinée à lutter contre les cambriolages et désormais baptisée « opération Tranquillité absence ». Jusqu'alors circonscrite aux vacances scolaires, cette opération nationale a été étendue à toute absence. En clair, les Vernolitains peuvent désormais signaler auprès de la police municipale et nationale tout départ de leur domicile, dès lors que sa durée dépasse une semaine. Ils bénéficient ainsi gratuitement d'une surveillance renforcée de leur lieu d'habitation. Une extension très attendue par le maire de Vernouillet et à laquelle le commissaire a su répondre rapidement.

Pour Yann Bessette, cette opération répond en effet *« à un vrai besoin pour les populations, et a permis de resserrer le travail de collaboration avec la police municipale de Vernouillet. »* Et de conclure : *« la consolidation du partenariat mené avec la Ville et les relations qu'elle a su construire avec la Police nationale expliquent, sans doute, la tendance favorable constatée depuis trois ans d'une diminution nette et continue de la délinquance dans la commune ».* Un travail qui devrait encore se renforcer avec la construction du commissariat de secteur à Vernouillet, dont la livraison est prévue en 2014. ■

Le futur commissariat de secteur à Vernouillet est en cours de construction sur le terrain situé rue Arnoult-Laroche.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE

Désormais, vous pouvez demander le renforcement de la surveillance de votre domicile pour toute absence prolongée de plus d'une semaine, et ce, tout au long de l'année et quel qu'en soit le motif (auparavant, seules les vacances scolaires étaient concernées). Plus d'infos à la rubrique *Vie pratique*, page 40.

CONTACTS

- **Police municipale et brigade de nuit**

9, rue Paul-Doumer
01 39 71 56 09 ou 06 70 69 35 41
Fax : 01 39 65 93 94

- **Bureau de police nationale de Vernouillet**

1, avenue de Triel
01 30 06 58 10

- **Commissariat de Poissy**

16, boulevard Louis-Lemelle
01 39 22 27 27

- **Police secours : 17**

Pour signaler toute agression ou tout comportement suspect

Entretien avec...

1,82 m, 114 kilos, et jusqu'à six repas par jour... Vous pensez que Laurent Monnet ne fait guère attention à sa ligne ? C'est tout le contraire ! Adepte du bodybuilding, il est incollable sur la nutrition. Il en a d'ailleurs fait son métier en ouvrant une boutique de compléments alimentaires au centre commercial du Val-de-Seine.

Laurent Monnet
Un homme vitaminé

La trajectoire d'une vie tient parfois à peu de choses. Pour Laurent Monnet, tout a commencé en 1985 par « un pur hasard » qui a fait naître une véritable passion, au point qu'elle a envahi sa vie professionnelle.

« *J'étais avec un ami,* raconte-t-il. *Nous sommes passés devant une salle de musculation et nous nous sommes dit : "tiens, si nous poussions la porte ?"* » Laurent s'y sent tout de suite « *dans [son] élément* ». Il commence à s'entraîner un peu, puis de plus en plus. Jusqu'en 1994, année où une fédération de bodybuilding le repère et lui propose de participer aux Championnats d'Île-de-France.

Pour sa première participation à un concours, Laurent Monnet finit troisième, puis, quinze jours après, premier au Grand Prix d'Amiens. À partir de là, compétitions et podiums s'enchaînent. Au fil des années, il remportera plusieurs fois les Championnats de France et finira même quatrième aux Championnats du monde en 2000 et cinquième en 2010.

Un entraînement « de malade »

Ce qui le motive avant tout, c'est l'esthétique du corps et, surtout, sa capacité à transformer ce dernier presque à sa guise. Il faut dire aussi que Laurent n'aime rien plus que la compétition. « *Depuis tout petit,* explique-t-il, *j'ai baigné dans le sport. J'ai fait des agrès, de la boxe, du judo, de l'équitation. À chaque fois, mon objectif était d'arriver dans les premiers.* » Ce qui le pousse à s'investir à fond.

Durant les périodes de préparation, il s'entraîne une heure le matin et une heure et demie le soir, six jours sur sept. « *Ce sont des entraînements où on pousse comme des malades, avec aussi beaucoup de cardio,* détaille-t-il. *Il faut également un sommeil irréprochable et une alimentation hyper stricte : six repas par jour pour avoir 50 grammes de protéines toutes les deux heures et demie, afin d'alimenter le corps et avoir une construction de muscles permanente, sans stocker, plus des Oméga 3, des vitamines, des minéraux, de l'eau. J'arrive ainsi à descendre à 3 % de masse graisseuse.* »

Très vite, il se passionne pour tout ce qui touche au métabolisme. « *Je me suis posé beaucoup de questions sur la façon dont le corps fonctionne, comment il récupère, comment se fabriquent les fibres musculaires,* précise-t-il. *J'étais assoiffé de connaissances. Un jour, un professionnel m'a dit : "pour devenir gros, il faut être intelligent et avoir des connaissances". Il n'avait pas tort. Il faut savoir maintenir les hydrates très bas, augmenter le taux de protéines, jouer avec les glucides. Quand je l'explique aux gens, ils me disent qu'à ce niveau c'est de la chimie.* »

De la compétition au professionnel

Sa connaissance est telle qu'un jour il se dit : « *Pourquoi ne pas ouvrir une boutique ?* » C'est ainsi que cet ancien commercial dans une entreprise de fabrication de produits de voirie décide, il y a trois ans, de reprendre un magasin dans le centre commercial du Val-de-Seine.

« Healthy Body » propose quelques vêtements de sport, mais surtout des compléments alimentaires pour tous types de sportifs, des personnes souhaitant augmenter leur masse musculaire ou, au contraire, perdre du poids. À chacun d'eux il consacre le temps nécessaire pour comprendre les besoins et objectifs : « *J'interroge la personne sur ses activités physiques et professionnelles, ce qu'elle mange… pour savoir ce dont son métabolisme a besoin, puis nous mettons en place un programme.* »

« *C'est un jeu* », affirme Laurent Monnet, qui est devenu l'hiver dernier président de l'association des commerçants, mais un jeu gratifiant. « *J'ai des hommes qui sont venus me voir presque dépressifs et qui ont repris goût à la vie, des femmes qui ont perdu jusqu'à 20 kilos,* assure-t-il. *Pouvoir redonner confiance aux gens, c'est une source de satisfaction immense !* » ■

EN DATES

1963 : naissance à Nevers (Nièvre)
1985 : pousse pour la première fois la porte d'une salle de musculation
1994 : premières compétitions de bodybuilding
2000: Champion de France, 4e aux Championnats du monde
2010 : Champion de France, 5e aux Championnats du monde, ouverture de la boutique Healthy Body
2013 : devient président de l'Association des commerçants du centre commercial Val-de-Seine

Rendez-vous avec la bande dessinée

Après *Coup de bulles*, le club des amateurs de bande dessinée, la bibliothèque propose un nouveau rendez-vous : *Bien en BD.*

Bien en BD propose de faire découvrir au plus grand nombre l'univers de la bande dessinée. Ce rendez-vous sera proposé sous la forme de rencontres pour aborder l'œuvre d'un scénariste, la technique d'un illustrateur ou encore une thématique. Animé par les membres de l'association vernolitaine La Neuvième BD, *Bien en BD* donne également au public la possibilité de rencontrer des intervenants passionnés qui apporteront leur éclairage de manière vivante et conviviale. Pour sa première, qui aura lieu le samedi 24 mai à 14 h 30, la bibliothèque vous propose de découvrir l'œuvre de Jean-Claude Servais (voir encadré). **Plus d'infos : bibliothèque au 01 39 71 56 10** ■

À la rencontre de Jean-Claude Servais

Jean-Claude Servais, dit « Jicé », est un scénariste et dessinateur belge. Il a réalisé de nombreuses bandes dessinées (*Iriacynthe, la Petite Reine, Lova*...) et entrepris de nombreuses collaborations (*Journal de Tintin,* fanzine *Oufti, Tendre violette*...).
Parmi les maîtres de la bande dessinée, c'est aussi un merveilleux conteur. La nature, l'amour, les rapports humains sont aujourd'hui ses thèmes de prédilection.
Pour en savoir plus : www.jc-servais.com

LA SÉLECTION DE LA BIB'

Le jour des poules

De Florence Thinard
Éditeur : Thierry Magnier
Public enfant

La mère de Sidonie se rebelle contre la malbouffe et décide d'acheter des poules pour obtenir des œufs frais, sains et extra-bio. La famille voit sa vie quotidienne bouleversée par l'arrivée de gallinacées plus ou moins sauvages mais toujours affamées, qui sévissent dans leur petit jardin de ville.

L'avis de la bib' : drôle et tout à fait dans l'air du temps, ce petit roman nous raconte, sans concession et avec beaucoup de malice, les déboires d'une famille rêvant d'un peu de campagne au milieu de la ville. On se laisse emporter dans cette aventure du quotidien qui pourrait bien vous faire réfléchir à deux fois avant d'installer un poulailler dans votre jardin. Un excellent moment de lecture pour les plus jeunes.

Le chien gardien d'étoiles

De Takashi Murakami
Éditeur : Sarbacane
Public adolescent

Tout commence par la découverte des corps sans vie d'un homme et de son chien. Fait étrange, la mort de l'homme remonte à plus d'un an, celle du chien à trois mois à peine. Flash-back... Un petit employé japonais au chômage offre un chiot à sa fille. Bientôt, sa femme divorce. L'homme, qui n'a plus rien, part sur les routes, accompagné, dans ce qui sera son dernier voyage, par son seul et unique ami, le chien.

L'avis de la bib' : œuvre indépendante de la bande dessinée japonaise, ce manga est un bijou d'écriture, bien loin des habituelles séries grand public. Il retrace, à travers les yeux de son chien, la vie ordinaire d'un homme qui se retrouve sans rien. Sans jamais tomber dans le mélodrame, l'auteur offre un récit bouleversant et poétique qui ne pourra pas vous laisser insensible.

Au revoir là-haut

De Pierre Lemaître
Éditeur : Albin Michel
Public adulte

Sur les ruines du plus grand carnage du XX[e] siècle, deux rescapés des tranchées, victimes de la guerre, prennent leur revanche en réalisant une escroquerie aussi spectaculaire qu'amorale. Des sentiers de la gloire à la subversion de la patrie victorieuse, ils vont découvrir que la France ne plaisante pas avec ses morts...

L'avis de la bib' : Pierre Lemaître, connu pour ces polars, nous propose avec ce dernier roman une fresque romanesque sur fond de Première Guerre mondiale. Bien lui en a pris, car ce roman historique est une réussite. L'occasion pour le lecteur de replonger dans les tranchées et de découvrir les turpitudes et les aberrations d'après-guerre. Un bel hommage aux anonymes et aux démobilisés de guerre. Un prix Goncourt amplement mérité !

Connectez-vous au site bibliothequevernouillet78.biblixnet.com pour consulter le catalogue de la bibliothèque en ligne. En créant un compte, vous pourrez aussi découvrir les nouveautés, prolonger la durée de votre prêt, réserver à distance ou encore donner votre avis.

Ça s'est passé à Vernouillet...

La magie de Noël

Spectacles, contes, chansons, cadeaux... La Ville a ouvert les festivités et la hotte du Père Noël avant l'heure, pour le plus grand bonheur des plus jeunes et de leurs parents.

1

2

3

Un hiver qui a réchauffé les cœurs !

1 **Banquet des anciens.** Comme chaque année, le banquet des anciens a permis à de nombreux Vernolitains et à leurs conjoint(e)s de se retrouver autour d'un repas convivial et d'une animation musicale.

2 **Colis de Noël.** Cet hiver, le Centre communal d'action sociale a distribué 357 colis de Noël aux seniors et aux personnes handicapées ainsi que 120 cartes cadeau (valeur 25 €) aux enfants.

3 **Téléthon.** Record battu ! 18 100 € ont été perçus lors de la 18e édition du Téléthon Vernouillet-Triel. Un grand merci à tous les bénévoles et à tous ceux qui ont manifesté leur soutien.

4 **Marché de Noël.** Les Vernolitains ont pu parcourir les stands des commerçants et découvrir les produits de qualité proposés lors du marché de Noël qui s'est tenu au gymnase de l'Amandier.

5 **Ville de lumière.** Les illuminations et décorations de Noël ont éclairé les principales artères de la ville. La Municipalité déplore cependant le vol d'une dizaine de sapins et de sphères lumineuses.

6 **Cérémonie des naturalisés.** Les nouveaux naturalisés ont été reçus en mairie. Avec beaucoup d'émotion, ils ont témoigné de leur parcours de vie et exprimé leur fierté d'acquérir la nationalité française.

7 **Restos du cœur.** Les bénévoles des Restos du cœur ont reçu les plus démunis tout l'hiver afin de leur apporter aide et réconfort.

8 **Coup de pouce pour un emploi.** Cette journée a permis de mettre des demandeurs d'emploi en relation avec quatorze entreprises recrutant dans des domaines d'activité variés. Une initiative portée par l'association Rencontres pour l'égalité d'accès à l'emploi et la Ville.

4

5

6

7

8

[agenda]

ZOOM SUR...

VIDE-GRENIERS

Dimanche 18 mai de 9 h à 18 h
Parc des Buissons

Profitez de votre journée pour faire de bonnes affaires tout en vous promenant dans le cadre privilégié du parc des Buissons. Sur place : jeux pour enfants, parcours aventure, stands d'animation et espace de restauration tout au long de la journée. Cet événement s'inscrit également dans une démarche responsable en matière de développement durable (tri et recyclage des invendus, toilettes sèches, stands de sensibilisation...).

Inscription et tarif pour les exposants :

Ouverture des inscriptions à partir du 10 mars. Inscriptions en mairie. Tarif : 7,50 € le mètre linéaire, avec un minimum de 3 m. Règlement et bulletin d'inscription sur le site de la Ville, rubrique Agenda, ou auprès du guichet unique situé en mairie.

Conditions :

L'installation des stands se fera entre 6 h et 9 h. Chaque exposant devra se munir d'une pièce d'identité et de son ticket comportant son numéro d'emplacement. Les véhicules devront avoir quitté la zone du vide-greniers avant 9 h (un parking « exposants » sera aménagé au fond du parc). Enfin, tous les emplacements devront être libérés au plus tard à 20 h, en état de propreté. **Plus d'infos au 01 39 71 56 14.**

VERNOUILLET
VIDE GRENIERS
DIMANCHE 18 MAI
PARC DES BUISSONS
9 H À 18 H
EXPOSANTS : INSCRIPTION EN MAIRIE À partir du 10 mars
Tarif : 7,5 € le mètre linéaire avec un minimum de 3 m
Plus d'infos : 01 39 71 56 14
Règlement, bulletin d'inscription et informations disponibles sur le site de la ville
Vernouillet

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES
VENDREDI 7 MARS À 20 H
PROJECTION-DÉBAT SUR LE THÈME « LES FEMMES ET LE SPORT »
ET SAMEDI 8 MARS DE 14 H À 18 H
ANIMATION FESTIVE
Espace des Résédas
Plus d'infos : 01 39 11 83 08
Vernouillet

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Vendredi 7 mars à 20 h
et samedi 8 mars de 14 h à 18 h
Espace des Résédas

Projection-débat sur le thème « Les femmes et le sport » (7 mars) et animation festive (8 mars) rythmeront cette manifestation qui se déroulera à l'espace des Résédas. **Plus d'infos : www.mairie-vernouillet.fr**

ATELIER POÉTIQUE

Samedi 15 mars de 16 h 30 à 18 h 30
Bibliothèque

La bibliothèque municipale vous propose de créer, inventer, jouer avec les mots à partir d'œuvres artistiques en lien avec le thème national du Printemps des poètes : « Au cœur des arts ». Atelier animé par Nadine Matsunuma. **Entrée libre. Sur inscription préalable. Plus d'infos : 01 39 71 56 10.**

COUP DE BULLES !

Samedi 22 mars à 14 h 30
Bibliothèque

Découvrez et partagez les coups de cœur des bédéphiles. Rencontre au coin des bulles pour le top 5. Section adultes. **Plus d'infos : 01 39 71 56 10.**

LA NUIT DE LA BOXE

Samedi 12 avril à 19 h
Gymnase Philippe-de-Dieuleveult

Combats professionnels et amateurs se succéderont au complexe sportif Philippe-de-Dieuleveult (route de Chapet) pour le grand plaisir des spectateurs. Organisé par l'association le Ring vernolitain, en collaboration avec le service des sports de la ville. À ne pas manquer. **Tarif : 10 €. Prévente : le samedi matin, au dojo Philippe-de-Dieuleveult, entre 9 h 30 et 12 h 30. Restauration sur place.**

OPÉRATION ZÉRO DÉCHET

Dimanche 13 avril à 9 h
Zone agricole protégée

La Municipalité organise une campagne citoyenne de ramassage des déchets sur la zone agricole protégée. Café et casse-croûte offerts par la Mairie. Rendez-vous place de la Mairie. Tenue adaptée. Gants fournis. Être vacciné contre le tétanos. **Plus d'infos : Didier Garcia au 01 39 71 56 14.**

Préservons notre environnement
UNE ACTION AGENDA21 Vernouillet
Opération zéro déchet
RDV : dimanche 13 avril à 9 h
Place de la mairie
C'est l'affaire de tous !
Vernouillet

WARM UP FESTIVAL

Du vendredi 18 au dimanche 20 avril
Gymnase de l'Amandier

Découvrez plus de 20 groupes de rock connus ou émergents, issus de toutes les tendances : alternatif, hard rock... Le festival est organisé par l'association Esprit rock, en partenariat avec la Ville. **Prévente et tarifs sur www.espritrock.org**

COMPÉTITION DE CYCLISME

Dimanche 11 mai de 8 h 30 à 17 h
Route de Bures

Cette compétition sur route, labellisée par la Fédération française de cyclisme (FFC), est organisée par l'ECVVT et la Ville de Vernouillet. Elle se déroulera sur le circuit de Bures, réputé pour sa difficulté. Des licences à la journée seront disponibles sur place. Courses adultes le matin, minimes et cadets l'après-midi. Inscription au sein des clubs ou sur place une heure avant le début de la compétition. **Plus d'infos : Claude Blondy au 06 78 78 19 97 ou cblondy@noos.fr**

SPECTACLE POUR LES TOUT-PETITS

Samedi 17 mai à 10 h 30
Bibliothèque

La bibliothèque municipale propose un spectacle « Mai : fais ce qu'il te plaît ! » pour les enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Entre chansons, marionnettes et petites histoires, un parcours poétique au cœur d'un jardin dont la nature s'éveille. **Sur inscription préalable. Plus d'infos au 01 39 71 56 10.**

FÊTE DES VOISINS

Vendredi 23 mai dès 18 h 30

Sortez les chaises, les tables et les toasts ! Chaque année, la Fête des voisins réunit les habitants des quartiers de la ville dans une ambiance conviviale et festive. C'est l'occasion d'échanger et de partager un moment de convivialité. Il s'agit d'un événement national soutenu par la Ville. Alors, si vous voulez prendre part à cette grande fête, n'hésitez pas à contacter le service culture et animation. **Plus d'infos : service culture et animation au 01 39 71 56 14 ou par courriel : evenement@mairie-vernouillet.fr**

BIEN EN BD

Samedi 24 mai à 14 h 30
Bibliothèque

Ce nouveau rendez-vous propose de vous faire découvrir l'univers de la bande dessinée à travers l'œuvre d'un scénariste, la technique d'un illustrateur ou encore une thématique. Pour sa première, la bibliothèque vous propose de découvrir l'œuvre de Jean-Claude Servais (voir page 34). **Plus d'infos au 01 39 71 56 10.**

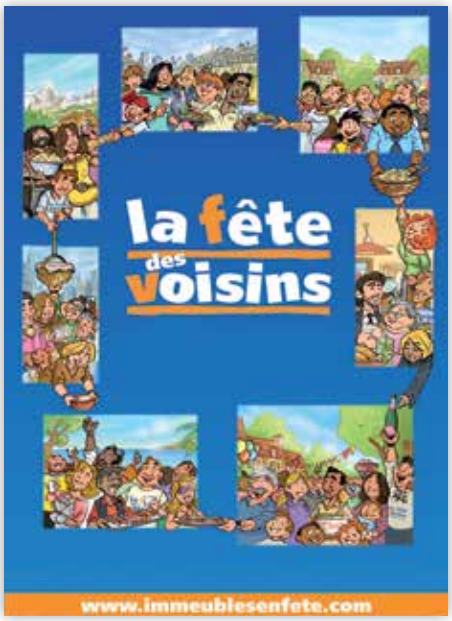

L'ASSOCIATION ARTISTIQUE DE VERNOUILLET

Auditions : Les élèves de l'école de musique et leurs professeurs vous donnent rendez-vous pour leurs auditions ouvertes au grand public. Jeudi 20 mars, à 20 h : flûte, guitare et chant à la Maison des associations ; lundi 31 mars, à 19 h 30 : clarinette, violon, violoncelle à la Maison des associations ; samedi 5 avril, à 17 h : batterie à l'espace Senet, de Triel-sur-Seine ; mercredi 9 avril, à 19 h 30 : violon et piano sur le thème « Musiques de films », à la Maison des associations.

Stage : Catherine Brébel, professeur d'arts plastiques, organise un stage portant sur les créations en relief (papiers et matières en couleurs). Il se déroulera dans les locaux de l'association artistique (10, bis rue Albert-Labrousse), les 14, 15 et 16 avril, de 10 h à 12 h 30. Les inscriptions sont ouvertes à toute personne de plus de 10 ans et seront closes dix jours avant le début du stage. Plus d'infos : 01 39 71 04 98 (du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h, et le mercredi et le samedi, de 9 h à 12 h).

Portes ouvertes : Le samedi 24 mai, de 10 h à 18 h, l'association vous ouvre ses portes (2, avenue du Clos-des-Vignes). Au cours de cette journée, vous pourrez découvrir les expositions des professeurs des ateliers d'arts et les productions des élèves. Plus d'infos : 01 39 71 04 98.

LE COIN DE LA BIB'

L'HEURE DU CONTE : les enfants âgés de 2 à 7 ans intériorisent les premières formes littéraires à travers la lecture de contes et de comptines. Imaginaire et acquisition du langage sont ainsi stimulés. Section jeunesse à 10 h 45. Séances pour les 2 ans et demi à 3 ans : mercredis 19 mars, 2 avril, 14 mai. Séances pour les 4 à 7 ans : mercredis 5 mars, 9 et 30 avril, 21 mai.

DES P'TITS MOTS POUR LES P'TITS BOUTS : un atelier bébé-lecteur qui familiarise les plus jeunes à la lecture, tout en donnant aux parents les clés d'une lecture vivante et adaptée à leur âge. Samedi 29 mars à 10 h. Section jeunesse. Sur inscription préalable.

LES ATELIERS CRÉATIFS DU MERCREDI : les enfants âgés de 5 à 10 ans réalisent une œuvre plastique en rapport avec un thème culturel. Section jeunesse à 14 h, sur inscription préalable. Mercredi 12 mars : *Rimes au cœur des arts,* dans le cadre du Printemps des poètes. Mercredi 2 avril : *Récup'durable* dans le cadre de la Semaine du développement durable. Mercredi 21 mai : *Couleur lyrique,* création à partir de l'œuvre de Kandinsky.

OTAKU CLUB : pour les fans de mangas âgés de 10 à 15 ans. Laëtitia Caniot, la bibliothécaire de la section jeunesse, vous propose d'échanger autour des cultures japonaise et otaku et vous fait découvrir les dernières nouveautés. Section adultes (espace bande dessinée) à 11 h, sur inscription préalable. Samedi 5 avril : « L'Histoire dans le Manga ». Samedi 24 mai : « Les mangas primés en 2014 ».

L'ATELIER D'ÉCRITURE : Nadine Matsunuma, l'animatrice de cet atelier, vous propose d'écrire des textes libres ou des poèmes au moyen de supports artistiques et culturels ou à l'occasion d'événements littéraires. Section adultes. 1 atelier par semaine, le lundi de 13 h 45 à 16 h 15. Inscription possible au trimestre (42 €) ou à la séance (5 €).

LE COUP DE CŒUR DES LECTEURS : découvrir et partager ses coups de cœur littéraires. Rencontre pour le palmarès le samedi 5 avril à 14 h.

Distribution des sacs à déchets végétaux

Si vous étiez absent lors de la distribution des sacs à déchets végétaux, rendez-vous au guichet unique, muni de l'avis de passage et d'un justificatif de domicile, afin de retirer votre dotation. La distribution des sacs à déchets végétaux (tontes de gazon, feuilles, petits branchages inférieurs à 8 cm de diamètre) pour les pavillons disposant de jardins a été assurée du 5 au 15 février, en porte-à-porte, par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS). En cas d'absence, vous pouvez retirer votre dotation (30 sacs maximum) au guichet unique situé en mairie, sur présentation de l'avis de passage déposé dans votre boîte aux lettres. Le ramassage des sacs à déchets végétaux sera assuré tous les lundis, à partir du 3 mars.
Pour toute information sur la collecte de vos déchets, contactez la CA2RS : tél. : 01 34 01 20 36, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30 conseil.tri@agglo2rs.fr

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans

La durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Cet allongement de cinq ans concerne les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 ainsi que les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Cette prolongation n'implique aucune démarche particulière, la date de validité inscrite sur le titre ne nécessitant pas d'être modifiée. Pour ceux qui souhaiteraient voyager avec une carte nationale d'identité dont la date initiale de validité serait dépassée, il est possible de télécharger sur le site du ministère des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) et du ministère de l'Intérieur un document permettant de justifier la validité de leur carte auprès des autorités étrangères concernées. 8 semaines sont nécessaires pour la délivrance d'une CNI.

POLICE MUNICIPALE
POLICE MUNICIPALE
Opération Tranquillité Absence
INSCRIVEZ-VOUS
sur l'espace citoyen du site de la Ville ou auprès de la police municipale
01 39 71 56 09
06 70 69 35 41
SERVICE GRATUIT
Toute l'année et pendant vos vacances, la Ville s'engage pour votre sécurité.
Pour tout départ d'au moins 7 jours consécutifs.
RELAX
Vernouillet
Les couleurs de la ville
www.mairie-vernouillet.fr

Opération tranquillité absence

DÉMARCHES EN LIGNE mairie-vernouillet.fr

L'opération Tranquillité vacances devient l'opération Tranquillité absence ! Désormais, vous pouvez demander le renforcement de la surveillance de votre domicile pour toute absence prolongée de plus d'une semaine, et ce, tout au long de l'année (auparavant, seules les vacances scolaires étaient concernées). La police municipale et la police nationale, associées à l'opération, programment des passages chaque jour, à des heures aléatoires, sur les lieux de résidence signalés. Les Vernolitains intéressés doivent prévenir la Police municipale au moins trois jours avant leur départ et partir un minimum de sept jours consécutifs. Pour vous inscrire en ligne à ce dispositif sans avoir à vous déplacer, rendez-vous sur l'espace citoyen du site www.mairie-vernouillet.fr > *Police municipale*. Un formulaire est également disponible en version papier au guichet unique situé en mairie et à l'accueil de la Police municipale, laquelle enregistrera votre document une fois celui-ci complété. Les informations relatives au domicile à surveiller sont également transmises à la Police nationale. Pour des raisons de sécurité, aucune demande par courrier ou par téléphone ne peut être prise en compte. Enfin, n'oubliez pas de prévenir la Police municipale en cas de départ retardé, annulé ou de retour anticipé.

Passeport

Vernouillet ne fait pas partie des villes sélectionnées par la Préfecture pour la délivrance des passeports biométriques. Dans le département, seules 33 villes le sont, parmi lesquelles Triel-sur-Seine, Poissy ou Conflans-Sainte-Honorine. Pour connaître la mairie délivrant le passeport biométrique la plus proche de chez vous : **www.ants.interieur.gouv.fr .** Pour rappel, 5 semaines sont requises pour l'obtention d'un passeport.

Baisse du prix de l'eau

Dans le cadre du renouvellement de son contrat avec la société Lyonnaise des Eaux, le Sieavv a renégocié les tarifs du prix de l'eau afin de proposer à l'usager le meilleur rapport qualité-prix à l'échelle de la commune. Le prix du mètre cube d'eau potable a ainsi baissé de 10,6 % au 1er janvier 2014, sur la base d'une facture moyenne de 120 m³. **En savoir plus sur le Sieavv et notamment sur la qualité des eaux à Vernouillet : www.sieavv.fr**

Ver tueur !

Le plathelminthe terrestre est un ver invasif provenant de l'hémisphère Sud qui a la particularité de dévorer les lombrics. La disparition de ces derniers mettrait en péril notre écosystème. La Grande-Bretagne est déjà touchée et l'infestation se propage en France. Il vient d'être détecté cet hiver dans trois départements français (Finistère, Alpes-Maritimes, Corse).
Le professeur Jean-Lou Justine, chercheur au Muséum national d'Histoire naturelle a créé une page internet consacrée à ce nouvel envahisseur et lance un appel urgent à témoin pour mesurer l'ampleur du phénomène. **Courriel : justine@mnhn.fr ou 01 71 21 46 47. N'hésitez pas à laisser un message.**

Nouveau centre médical

Le nouveau centre médical est installé au 2, bis impasse des Ormes, à Vernouillet. Il jouxte la toute nouvelle pharmacie des Marronniers. Il regroupe trois professionnels de santé :

- **Catherine Vuong, ostéopathe** diplômée en ostéopathie et membre du registre des ostéopathes de France (installée anciennement au 32 rue Jean-Jaurès). Consultation sur rendez-vous (du lundi au samedi, à partir de 8 h). Tél. : 01 39 71 86 65
- **Camille Chéneaux, infirmière** diplômée d'État. Consultation sur rendez-vous à domicile ou au cabinet tous les jours de la semaine. Tél. : 07 81 81 47 24
- **Sylvie Bertoliatti-Fontana, médecin** généraliste, a transféré son activité à Vernouillet après avoir exercé 25 ans aux Mureaux. Consultation sur rendez-vous, du lundi au samedi, à partir de 9 h. Tél. : 01 39 65 36 20

CALENDRIER DE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Habitat pavillonnaire, sauf centre-ville, **dès 7 h** / Centre-ville et habitat collectif **dès 9 h**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PAVILLONS			2e et 4e du mois ; 3e du mois		
APPARTEMENTS					

La Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS), dont la Ville est membre, assure depuis le 1er janvier 2012 la collecte des déchets sur la commune ainsi que la distribution des sacs à déchets végétaux dont le ramassage s'effectue entre début mars et fin novembre.

Plus d'infos auprès de la CA2RS : 01 34 01 20 36
Un doute sur le tri de vos déchets : conseil.tri@agglo2rs.fr

ORDURES MÉNAGÈRES | EMBALLAGES RECYCLABLES | VERRE | DÉCHETS VÉGÉTAUX | ENCOMBRANTS

Commander un conteneur : mairie-vernouillet.fr > *espace citoyen* > *cadre de vie.*

Du côté du Net

La nouvelle version du site Internet de la Ville a été lancée en juin dernier pour faciliter votre quotidien et mieux vous tenir informés. Retrouvez désormais sur cette page des conseils utiles pour profiter des services proposés en ligne.

Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Pour effectuer cette démarche, vous devez vous munir des documents suivants, au format électronique :
- votre livret de famille ou un extrait de naissance
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphonie mobile)

1. **Connectez-vous au site Internet de la Ville :** www.mairie-vernouillet.fr
2. **Cliquez sur l'onglet Espace citoyen** situé à droite de l'écran, sous le diaporama.
3. **L'espace citoyen s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. Vous pouvez :**
   - saisir vos identifiants ;
   - créer votre compte, puis vous connecter avec vos identifiants.
4. **Une fois connecté(e) à votre compte, cliquez sur l'onglet Faire une demande**, en haut à droite de la page.
5. **Positionnez la souris sur la thématique Enfance / scolaire** et cliquez sur la mention **Inscription scolaire**, puis laissez-vous guider.

Une fois l'inscription validée, vous recevrez un courrier vous invitant à prendre rendez-vous avec le directeur de l'école dans laquelle est affecté votre enfant. (plus d'infos sur cette démarche : voir page 11 de ce magazine).

Comment préinscrire mon enfant à l'un des séjours d'été ?

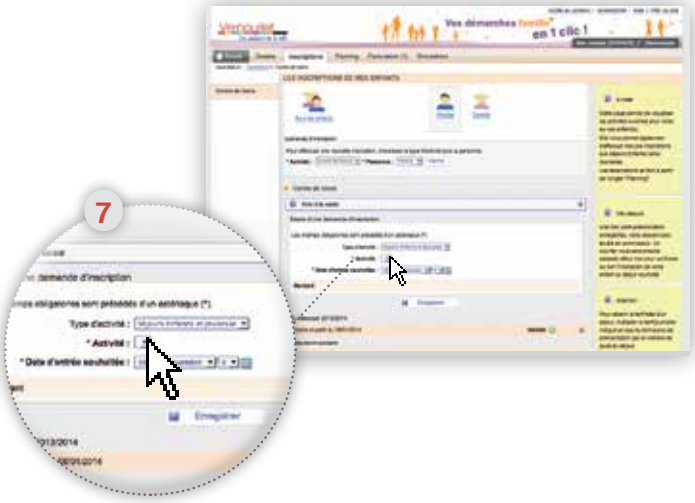

1. **Connectez-vous au site Internet de la Ville :** www.mairie-vernouillet.fr
2. **Cliquez sur l'onglet Portail famille** situé à droite de l'écran, sous le diaporama.
3. **Le portail s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. Vous pouvez :**
   - saisir vos identifiants ;
   - vous inscrire, puis accéder à votre compte après avoir cliqué sur le lien d'activation.
4. **Une fois connecté(e) à votre compte,** cliquez sur la mention **Inscription**.
   Cliquez sur l'enfant concerné.
6. **Sélectionnez,** juste en dessous, l'activité **Centre de loisirs** puis cliquez sur **Inscrire.**
7. **Dans la section Saisie d'une demande d'inscription,** dans le champ **Activité**, sélectionnez le séjour souhaité.
8. **Enregistrez.**

Un courrier vous sera adressé sous quinze jours pour confirmer ou non l'inscription de votre enfant (plus d'infos sur les séjours : voir page 12 de ce magazine).

SITE COUP DE CŒUR

www.sortir-yvelines.fr

Ce site du Conseil général, réalisé en étroite collaboration avec les offices de tourisme des Yvelines, vous oriente selon vos centres d'intérêt et vos envies, en vous proposant une sélection de bons plans, d'idées de sorties et d'activités de loisirs. Un site à découvrir en famille ou entre amis !

Tribune de l'opposition

Dans quelques semaines notre mandat d'élus d'opposition entamé en mars 2008 arrivera à son terme.

Durant ces 6 années, les discussions au sein du conseil municipal ont été souvent animées et les divergences de point de vue avec les élus de la majorité nombreuses : école maternelle rue Eugène-Bourdillon, DUP, finances communales,...

Durant ces 6 années, nous avons su aussi nous retrouver parfois sur certains dossiers : extension de la Zone Agricole Protégée, opérations de ramassages des dépôts sauvages,...

Nous sommes fiers de notre bilan et de notre engagement sans faille, pour notre commune, durant 6 ans. Nous avons rempli notre mission avec détermination et avec les moyens qui sont ceux des élus minoritaires.

Durant ces 6 années, nos échanges avec les Vernolitains ont été nombreux et riches : nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus, interpellés, critiqués.

En mars, le conseil municipal sera renouvelé et les 5 élus représentant Vernouillet au sein du conseil communautaire seront élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux. C'est une vraie avancée pour la démocratie locale d'autant plus que les élus d'opposition seront désormais représentés à la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine. Nous espérons que les équipes à venir sauront, comme nous l'avons fait depuis 2008, s'investir pour défendre au mieux les intérêts de notre commune en dehors de toute considération partisane.

Vos élus d'opposition : Sandrine Feraud, Gilles Muller, Claude Noël, Emmanuel Petit, Claude Quintard.

N'hésitez pas à nous contacter :

Sandrine Feraud, 22 rue de Breteuil, 78540 Vernouillet

opposition-vernouillet@neuf.fr
http://opposition-vernouillet78.over-blog.com/

Tribune de l'opposition publiée en l'état.

Tribune de la majorité

Conformément aux articles L.52.1et suivants du Code électoral, relatifs à la communication en période électorale et au financement des comptes de campagne, la tribune de la majorité est suspendue jusqu'aux élections municipales des 23 et 30 mars. ■

carnet

Félicitations

Enzo ATINBOP TSHOUONGANG, né le 27/09/2013 - Léonie STOCKER LEMARÉCHAL, née 03/10/2013 - Laïana GOMES REBELO CABRAL, née 04/10/2013 - Djenna CHERIFI, née le 08/10/2013 - Hugo CARDILLI ROYON, né le 20/10/2013 - Benoît BONPUNT, né le 28/10/2013 - Nabel YENER, né le 01/11/2013 - Aliyah CAZOGIER, née le 09/11/2013 - Manthia SOUMARÉ, née le 11/11/2013 - Aïssa AMANE, né le 12/11/2013 - Thiago AVISSE COELHO, né le 28/11/2013 - Nathan MAGNON BAH, né le 30/11/2013 - Keynaan GANE, né le 10/12/2013 - Syrine GOUDJIL, née le 14/12/2013 - Maïwenn COLIN ESPOSITO, née le 15/12/2013 - Lorenzo SOMMA, né le 22/12/2013 - Manon GIRARD BONNET, née le 27/12/2013 - Lou MARIE, née le 28/12/2013

Vœux de bonheur

Marc PAILLARDON/Françoise LE MAITRE, le 16/11/2013 - Saïd LAHFID/Nadia KOUKABI, le 07/12/2013 - Philippe JANEAU/Ingrid VANDER-GUCHT, le 28/12/2013

Condoléances

Jean-Pierre VINÇON, décédé le 27/10/2013 - Claude PIMONT, décédé le 03/11/2013 - Rachel BOURDON veuve DORIZON, décédée le 06/11/2013 - Lucienne CASTAINGS Veuve MARTIN-PAVAILLIER, décédée le 07/11/2013 - Madeleine CHÉROUX veuve MAUNIER, décédée le 11/11/2013 - Denise CARPIER veuve GROSHENRY, décédée le 18/11/2013 - Dominique GAUTIER, décédé le 30/11/2013 - André DUFOUR, décédé le 30/11/2013 - Lucienne LIARD veuve MONFERMÉ, décédée le 04/12/2013 - Josette TRÉHEUX épouse TAILLEFER, décédée le 15/12/2013 - Jeannine HABERT veuve BILLARD, décédée le 19/12/2013

SOUTENONS NOS COMMERÇANTS

Les commerces de proximité sont essentiels à la **vitalité** des quartiers.
En achetant à Vernouillet, vous contribuez au maintien de l'**emploi**
et au **dynamisme** économique de votre ville.

Vernouillet
Les couleurs de la ville

www.mairie-vernouillet.fr